Soixante-treizième année. — N° 15. Le Numéro : 1 franc. Mercredi 15 Janvier 1941.

JOURNAL OFFICIEL

DE L'ÉTAT FRANÇAIS

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
France, Colonies et pays de protectorat français.....	230 fr.	120 fr.	65 fr.
Étranger. { Pays accordant 50 % sur les tarifs postaux.....	405 »	225 »	125 »
Étranger. { Autres pays.....	570 »	300 »	155 »

Les abonnements partent du 1er ou du 16 de chaque mois.

L'Édition des « LOIS ET DÉCRETS » comprend : 1° les textes des lois, décrets, arrêtés, décisions, instructions et circulaires; 2° les avis, communications, informations et annonces.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION VICHY (ALLIER) | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 1 FR. 50

SOMMAIRE

ETAT FRANÇAIS

Notification à M. le Maréchal Pétain, chef de l'Etat de l'élection de Son Excellence M. Rafael-Angel Calderon Guardia à la présidence de la République de Costa Rica (p. 206).

LOIS

Loi relative au personnel des services de l'expansion commerciale à l'étranger (p. 206).

Loi modifiant la compétence territoriale de certains organismes et services départementaux institués en vue de l'application des textes sur la surveillance et le contrôle des prix (p. 206).

Loi portant modification de la loi relative à l'organisation de l'administration centrale du secrétariat d'Etat à l'instruction publique (p. 206).

Loi relative à l'organisation de l'administration centrale du secrétariat d'Etat à l'instruction publique (rectificatif) (p. 207).

Loi relative aux honoraires alloués pour la direction des travaux d'architecture exécutés au compte de l'Etat (p. 207).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté portant nomination (service administratif) (p. 207).

Ministère de la justice.

Arrêté portant mise en disponibilité (magistrature) (p. 207).

Arrêté fixant la liste des candidats déclarés aptes aux fonctions de magistrat à l'administration centrale (p. 207).

Arrêté portant nominations de magistrats (administration centrale) (p. 207).

Ministère des affaires étrangères.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'INFORMATION

Décret portant nomination (radiodiffusion) (p. 207).

Ministère de l'intérieur.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA FAMILLE ET DE LA SANTÉ

Décret et *arrêtés* portant cessation et retrait de fonctions (p. 207).

Ministère de la guerre.

Arrêtés portant inscriptions aux tableaux spéciaux de la Légion d'honneur et de la médaille militaire (p. 209).

Ministère de la marine.

Arrêté modifiant le règlement sur la solde des officiers de la marine (p. 208).

Ministère de la production industrielle et du travail.

Arrêté instituant une régie d'avances (p. 214).

Secrétariat d'Etat à l'instruction publique.

Décret instituant des dispenses d'âge pour le brevet élémentaire et le brevet supérieur (p. 215).

Arrêté portant rétrogradation (administration centrale) (beaux-arts) (p. 215).

Arrêtés portant nominations et délégation de fonctions (inspecteurs d'académie) (p. 215).

Arrêtés portant promotions, admission à la retraite et cessation de fonctions (administration centrale) (p. 215).

Arrêtés portant nominations et admission à la retraite (commissariat général à l'éducation générale et aux sports) (p. 216).

Secrétariat d'Etat aux communications.

Décret portant nomination dans la Légion d'honneur (p. 216).

Arrêté portant attribution du nom « Bassin Maréchal-Pétain » à un bassin du port de Marseille (p. 216).

Arrêtés portant mutation, retrait de fonctions et admissions à la retraite (services extérieurs et administration centrale des postes, télégraphes et téléphones) (p. 216).

Secrétariat d'Etat aux colonies.

Arrêté portant suspension dans les territoires coloniaux de l'avis préalable d'organismes consultatifs (p. 216).

Arrêté portant nomination (musée de la France d'outre-mer) (p. 216).

Tableaux d'avancement du personnel des services administratifs coloniaux des ports de commerce; des agents de service titulaires; du personnel permanent non commissionné du service intérieur et du personnel ouvrier de l'administration centrale pour 1940 (p. 216).

Biens séquestrés (p. 217).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES

Sociétés françaises : Avis d'abonnement au timbre avec dispense d'apposition de l'empreinte (p. 217).

Relevé officiel des valeurs étrangères pour lesquelles un représentant responsable des droits de timbre, des droits de transmission et de la taxe sur le revenu a été agréé ou un cautionnement versé et de celles qui acquittent ces taxes annuelles (p. 218).

Annonces (p. 220).

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

ÉTAT FRANÇAIS

Notification.

Le Maréchal de France, chef de l'Etat français, a reçu les lettres par lesquelles Son Excellence M. Rafael-Angel Calderon Guardia lui a notifié son élection à la présidence de la République de Costa Rica.

LOIS

LOI relative au personnel des services de l'expansion commerciale à l'étranger.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Le conseil des ministres entendu,

Décrétons:

Art. 1er. — Nonobstant toute disposition législative ou réglementaire contraire, les missions en cours de tous les attachés commerciaux, agents commerciaux et secrétaires généraux d'attaché commercial prendront fin le 31 janvier 1941.

Toutefois, les intéressés pourront, par arrêté du ministre secrétaire d'Etat aux finances, pris sur avis conforme du ministre secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, être maintenus en fonctions soit dans un poste à l'étranger, soit en France, pour une durée maxima de trois mois à compter du 1er février 1941.

Art. 2. — Un règlement d'administration publique, qui sera pris sur le rapport du ministre secrétaire d'Etat aux finances et du ministre secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, dans le délai de trois mois à compter de la promulgation de la présente loi, établira une nouvelle organisation des services d'expansion commerciale à l'étranger, fixera les règles de recrutement, de rémunération et de discipline du personnel et déterminera les conditions dans lesquelles les agents maintenus en fonctions par application du second alinéa de l'article 1er pourront être reclassés dans les nouveaux emplois.

Art. 3. — Les agents non reclassés qui, au moment de la cessation de leurs fonctions, n'auront pas atteint l'âge de soixante ans, recevront une indemnité de fin de mission dont les modalités seront fixées par arrêté du ministre secrétaire d'Etat aux finances.

Cette indemnité ne sera pas allouée aux fonctionnaires et employés des administrations civiles de l'Etat détachés dans les fonctions d'attaché commercial, d'agent commercial ou de secrétaire général d'attaché commercial et remis, par suite de la fin de leur mission, à la disposition de leur administration d'origine.

Toutefois, si ladite administration ne réintègre pas immédiatement les intéressés, ceux-ci continueront à percevoir, jusqu'à leur réintégration et pendant une durée maxima de trois mois à compter de la cessation de leurs fonctions dans les services d'expansion commerciale à l'étranger, le traitement dont ils bénéficiaient dans lesdites fonctions, à l'exclusion de toute indemnité ou allocation accessoires.

Art. 4. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 13 janvier 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le ministre secrétaire d'Etat aux finances,
YVES BOUTHILLIER.

Le ministre secrétaire d'Etat aux affaires étrangères,
P.-E. FLANDIN.

LOI modifiant la compétence territoriale de certains organismes et services départementaux institués en vue de l'application des textes sur la surveillance et le contrôle des prix.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu la loi du 18 septembre 1940 modifiant la compétence territoriale de certains organismes et services départementaux institués en vue de l'application des textes sur la surveillance et le contrôle des prix;

Le conseil des ministres entendu,

Décrétons:

Art. 1er. — L'article 1er de la loi du 18 septembre 1940 susvisée est modifié comme suit:

« Sont réintégrés dans le département de l'Allier:

« L'arrondissement de la Palisse, antérieurement rattaché au département de la Loire;

« L'arrondissement de Montluçon et la partie non occupée de l'arrondissement de Moulins, antérieurement rattachés au département de la Creuse.

« Est rattachée au département des Basses-Pyrénées:

« La partie non occupée du département des Landes, antérieurement rattachée au département du Gers. »

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 5 janvier 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le ministre secrétaire d'Etat aux finances,
YVES BOUTHILLIER.

LOI portant modification de la loi relative à l'organisation de l'administration centrale du secrétariat d'Etat à l instruction publique.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Le conseil des ministres entendu,

Décrétons:

Art. 1er. — Les articles 1er et 2 de la loi du 12 novembre 1940, relative à l'organisation de l'administration centrale du secrétariat d'Etat à l'instruction publique, sont remplacés par les dispositions suivantes:

« *Art.* 1er. — L'administration centrale du secrétariat d'Etat à l'instruction publique est composée ainsi qu'il suit:

« Le secrétariat général de l'instruction publique;

« Le secrétariat général des beaux-arts;

« Le secrétariat général de la jeunesse;

« Le commissariat général à l'éducation générale et aux sports.

« *Art.* 2. — Sont rattachés:

Au cabinet du secrétaire d'Etat.

« Le bureau du cabinet et des réclamations.

« Le centre national de la recherche scientifique.

Au secrétariat général de l'instruction publique.

« La direction du personnel et des services administratifs et financiers;

« La direction de l'enseignement supérieur;

« La direction de l'enseignement secondaire;

« La direction de l'enseignement primaire;

« La direction de l'enseignement technique;

« La direction des archives nationales. »

Art. 2. — Le haut fonctionnaire placé à la tête de l'administration des beaux-arts pourra être soit le secrétaire général, soit un directeur général.

Art. 3. — Toutes dispositions contraires au présent acte sont abrogées.

Art. 4. — Le présent acte sera publié au *Journal officiel* et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 10 janvier 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le garde des sceaux,
ministre secrétaire d'Etat à la justice,
RAPHAEL ALIBERT.

Le ministre secrétaire d'Etat aux finances,
YVES BOUTHILLIER.

Le secrétaire d'Etat à l'instruction publique,
JACQUES CHEVALIER.

Loi relative à l'organisation de l'administration centrale du secrétariat d'Etat à l'instruction publique.

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 novembre 1940: page 5842, 2e colonne, article 5, au lieu de: « articles 1er et 3 », lire: « articles 1er à 3 » (le reste sans changement); article 7, après 1°, au lieu de: « l'emploi de rédacteur », lire: « un emploi de rédacteur » (le reste sans changement); 3e colonne, article 11, deuxième alinéa, au lieu de: « dont les nominations pourraient », lire: « dont les nominations pourront » (le reste sans changement).

LOI relative aux honoraires alloués pour la direction des travaux d'architecture exécutés au compte de l'Etat.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Le conseil des ministres entendu,

Décrétons:

Art. 1er. — L'article 52 de la loi de finances du 27 février 1912 est complété par un nouvel alinéa 2 ainsi conçu:

. . . . . .

« Toutefois, les honoraires alloués pour le règlement des mémoires supplémentaires des revisions de marchés ne sont calculés que sur le tiers du montant de ces mémoires vérifiés et revisés. »

. . . . . .

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Les dispositions de l'article 1er ci-dessus sont applicables aux mémoires de travaux exécutés depuis le 1er juin 1936 et non encore ordonnancés à la date de la publication du présent décret.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 11 décembre 1940.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le secrétaire d'Etat à l'instruction publique,
GEORGES RIPERT.

Le ministre secrétaire d'Etat aux finances,
YVES BOUTHILLIER.

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Service administratif.

Par arrêté en date du 14 janvier 1941, M. Billette (Victor), commis d'ordre principal de 2e classe au service administratif de la présidence du conseil, est nommé rédacteur de 2e classe à ce service.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Magistrature.

Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice,

Vu la loi du 17 novembre 1918;
Vu la loi du 27 juillet 1940 relative à la forme des actes administratifs individuels,

Arrête :

Article unique. — M. Motin, juge au tribunal de première instance de Philippeville, est mis, sur sa demande, en disponibilité pour une période d'un an, à dater du 10 octobre 1940.

Fait à Vichy, le 10 janvier 1941.

RAPHAEL ALIBERT.

Candidats aux fonctions de magistrat.

Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice,

Vu le décret du 24 mars 1937 relatif à l'administration centrale du ministère de la justice;
Vu l'arrêté du 5 novembre 1940 créant un concours pour l'admission de magistrats à l'administration centrale et notamment l'article 10 dudit arrêté;
Vu le procès-verbal de la session ouverte à Vichy et à Paris le 19 décembre 1940,

Arrête :

Article unique. — La liste, par ordre de mérite, des candidats déclarés aptes aux fonctions de magistrat de l'administration centrale du ministère de la justice, ayant rang de substitut de procureur de la République de 2e classe, est arrêtée comme suit:

MM.
Porre, juge de 3e classe au tribunal de première instance de Privas.
Isaac, juge d'instruction de 3e classe au tribunal de première instance de Sedan.
Abgrall, juge de paix de 1e classe à Plouigneau (Finistère).
Jeanselme, attaché titulaire au ministère de la justice.
Lhez, attaché titulaire au ministère de la justice.
Fourdrinier, juge de 3e classe, mis à la disposition du garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice, et affecté aux services de la chancellerie.

Fait à Vichy, le 11 janvier 1941.

RAPHAEL ALIBERT.

Administration centrale.

Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice,

Vu le décret du 24 mars 1937 relatif à l'administration centrale du ministère de la justice;
Vu l'arrêté en date du 11 janvier 1941 fixant la liste des candidats admis aux fonctions de magistrat à l'administration centrale du ministère de la justice;
Vu l'article 4 de la loi du 17 juillet 1940 concernant les magistrats, fonctionnaires et agents civils et militaires de l'Etat;
Vu la loi du 27 juillet 1940 relative à la forme des actes administratifs individuels,

Arrête :

Article unique. — Sont nommés magistrats à l'administration centrale du ministère de la justice ayant rang de substitut de procureur de la République de 2e classe, avec ancienneté du 1er janvier 1941:

MM.
Porre, juge de 3e classe au tribunal de première instance de Privas.
Isaac, juge d'instruction de 3e classe au tribunal de première instance de Sedan.
Abgrall, juge de paix de 1e classe à Plouigneau (Finistère).
Jeanselme, attaché titulaire au ministère de la justice.
Lhez, attaché titulaire au ministère de la justice.
Fourdrinier, juge de 3e classe, mis à la disposition du garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice, et affecté aux services de la chancellerie.

Fait à Vichy, le 11 janvier 1941.

RAPHAEL ALIBERT.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Secrétariat général de l'information.

RADIODIFFUSION NATIONALE

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu les décrets du 1er septembre 1939 et du 1er novembre 1939,

Décrétons:

Art. 1er. — M. Calvy (Léonce-Joseph-Pierre-Marie), chef de service hors classe à l'office des biens et intérêts privés, est nommé directeur des services généraux de la radiodiffusion nationale, en remplacement de M. Hubert Deville, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. — Le ministre secrétaire d'Etat aux affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Vichy, le 14 janvier 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le ministre secrétaire d'Etat aux affaires étrangères,
P.-E. FLANDIN.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat général de la famille et de la santé.

CESSATION DE FONCTIONS

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu le décret du 10 août 1940 portant nomination d'un directeur au secrétariat général à la famille et à la santé:

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Décrétons :

Art. 1er. — M. Lafont (J.-M.-A.-H.-L.), ingénieur en chef de 1re classe du génie maritime, précédemment nommé directeur au secrétariat général à la famille et à la santé, cessera ses fonctions à la date du 18 janvier 1941 et sera remis à la disposition de son administration d'origine.

Art. 2. — Le ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Vichy, le 12 janvier 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français :

Le ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,
MARCEL PEYROUTON.

RETRAIT DE FONCTIONS

Le ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Sur la proposition du secrétaire général à la famille et à la santé,

Arrête :

Art. 1er. — Est placé dans la position prévue par l'article 1er de la loi du 17 juillet 1940 et bénéficiera, en conséquence, des dispositions de l'article 2 de ladite loi :

M. Lafont (Pierre-Albert-Marie-Adolphe), délégué régional de 2e classe à la famille.

Art. 2. — Le secrétaire général à la famille et à la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 12 janvier 1941.

MARCEL PEYROUTON.

CESSATION DE FONCTIONS

Le ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu l'arrêté du 1er octobre 1940 portant nominations au secrétariat général à la famille et à la santé;

Sur la proposition du secrétaire général à la famille et à la santé,

Arrête :

Art. 1er. — M. de Beaumont (Michel), inspecteur des finances, précédemment nommé sous-directeur au secrétariat général à la famille et à la santé, cessera ses fonctions à la date du 18 janvier 1941 et sera remis à la disposition de son administration d'origine.

Art. 2. — Le secrétaire général à la famille et à la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 12 janvier 1941.

MARCEL PEYROUTON.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Solde des officiers de marine.

L'amiral de la flotte, ministre secrétaire d'Etat à la marine, commandant en chef des forces maritimes françaises et le ministre secrétaire d'Etat aux finances,

Vu la loi du 1er décembre 1940 modifiant l'article 9 de la loi du 18 octobre 1919;

Vu le décret du 8 avril 1923 portant règlement sur la solde des officiers des différents corps de la marine, ensemble les textes qui l'ont modifié,

Arrêtent :

Art. 1er. — Pour tenir compte de la suppression des ordonnances militaires, les taux de l'indemnité pour charges militaires allouée aux officiers en activité des différents corps de la marine, sont relevés dans les conditions ci-après :

Les paragraphes A, B, C, D du tarif n° 1 annexé au décret du 8 avril 1923, reçoivent les modifications suivantes :

§ A. — *Personnel percevant la solde à terre n° 1.*

GRADES	QUOTITÉ JOURNALIÈRE											
	Taux n° 1.		Taux n° 1 bis.		Taux n° 2.		Taux n° 2 bis.		Taux n° 3.		Taux n° 3 bis.	
	Chef de famille.	Célibataire.	Chef de famille.	Célibataire.	Chef de famille.	Célibataire.	Chef de famille.	Célibataire.	Chef de famille.	Célibataire.	Chef de famille.	Célibataire.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
Officiers généraux.....	36 40	19 »	34 10	17 80	32 90	17 »	30 70	15 90	29 60	15 10	28 40	13 90
Officiers supérieurs.....	34 10	17 40	31 70	16 30	30 30	15 10	28 »	14 »	26 50	12 90	25 60	12 20
Officiers subalternes.....	31 70	15 10	29 80	14 20	27 90	12 90	26 10	11 90	24 10	10 50	23 30	10 30
Elèves commissaires.....	24 90	12 10	23 50	11 40	21 50	10 10	20 »	9 50	18 10	8 20	17 60	8 »

§ B. — *Personnel percevant la solde à terre n° 2.*

GRADES	QUOTITÉ JOURNALIÈRE					
	Taux n° 1.		Taux n° 2.		Taux n° 3.	
	Chef de famille.	Célibataire.	Chef de famille.	Célibataire.	Chef de famille.	Célibataire.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
Officiers de tous grades à l'exception de ceux désignés ci-dessous.....	36 70	21 10	31 30	17 70	25 80	14 20
Officiers de tous grades en service en Indochine et percevant l'indemnité spéciale d'Indochine	»	»	29 50	16 10	»	»

Conditions d'attribution.

TAUX N° 1. — Afrique occidentale française, Togo, Afrique équatoriale française, Cameroun, Océanie, Côte des Somalis, tous pays hors d'Europe ne figurant pas ci-dessous.

TAUX N° 2. — Afrique orientale, Antilles, Nouvelle-Calédonie, Saint-Pierre et Miquelon, Guyane, Indochine.

TAUX N° 3. — Inde.

§ C. — *Personnel percevant la solde à la mer n° 1 ou la solde spéciale aéronautique n° 1.*

GRADES	QUOTITÉ journalière. Chef de famille.	Célibataire.
	francs.	francs.
Officiers généraux.....	32 50	16 80
Officiers supérieurs.....	30 »	14 90
Officiers subalternes.....	27 60	12 80
Elèves commissaires.....	21 30	10 20

§ D. — *Personnel percevant la solde à la mer n° 2 ou la solde spéciale aéronautique n° 2.*

GRADES	QUOTITÉ journalière. Chef de famille.	Célibataire.
	francs.	francs.
Officiers généraux.....	35 70	18 50
Officiers supérieurs.....	32 70	16 40
Officiers subalternes.....	30 »	13 70
Elèves commissaires.....	23 »	10 80

Art. 2. — En raison du caractère de compensation du relèvement des taux, résultant des dispositions qui précèdent, seuls bénéficieront des taux nouveaux fixés à l'article 1er du présent arrêté les officiers de l'armée active. En conséquence, les officiers autres que ceux de l'armée active n'auront droit à l'indemnité pour charges militaires qu'aux taux actuellement en vigueur, tels qu'ils ont été fixés par le décret du 12 février 1939.

Art. 3. — Le présent arrêté aura effet à compter du 1er janvier 1941.

Fait à Vichy, le 13 janvier 1941.

L'amiral de la flotte, ministre secrétaire d'Etat à la marine, commandant en chef des forces maritimes françaises,

Al DARLAN.

Le ministre secrétaire d'Etat aux finances,

YVES BOUTHILLIER.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Légion d'honneur et Médaille militaire.

Le général commandant en chef, ministre secrétaire d'Etat à la défense nationale,

Vu le décret du 5 septembre 1939,

Arrête:

Article unique. — Sont inscrits aux tableaux spéciaux de la Légion d'honneur et de la médaille militaire les militaires dont les noms suivent:

LÉGION D'HONNEUR

POUR GRAND OFFICIER

(Pour prendre rang du 12 juillet 1940.)

DOYEN (Paul-André), général de division, commandant par intérim le 18e corps d'armée: appelé en pleine bataille au commandement d'un corps d'armée sérieusement engagé, a su immédiatement s'imposer par son ascendant, son énergie et son sang-froid. Chargé ensuite d'une importante mission retardatrice au cours des journées des 14 et 16 juin 1940, a défendu avec des moyens rapidement regroupés et extrêmement réduits les coupures de l'Aube à la Seine. Grâce aux dispositions prises et à l'habileté de ses manœuvres, a réussi à remplir intégralement sa mission, causant aux assaillants de lourdes pertes et permettant le repli d'importants effectifs.

DE LATTRE DE TASSIGNY (Jean-Joseph-Marie-Gabriel), général de brigade, commandant la 14e division d'infanterie: jeune commandant de division de premier plan. Au cours des durs combats du 14 mai au 4 juin 1940, a été, par sa vaillance autant que par la sagesse de ses dispositions, un des éléments principaux du rétablissement de toute l'armée sur l'Aisne. Relhel, où à six reprises, elle a rejeté l'ennemi dans l'Aisne, s'inscrira sur les drapeaux et les étendards de la 14e division comme un nom de gloire et de victoire.

POUR COMMANDEUR

(Pour prendre rang du 4 juillet 1940.)

MARTEAU (André), général de brigade, commandant la 7e division légère mécanique: officier général qui personnifie les plus belles vertus de la cavalerie française: audace, initiative, courage, abnégation. Commandant la 7e D. L. M., s'est employé jusqu au sacrifice, du 10 au 24 juin 1940, pour faire face aux situations les plus critiques sur l'ensemble du front de l'armée, livrant d'héroïques combats dans les plaines de Champagne pour couvrir et soulager la 14e division d'infanterie dans sa lutte contre les engins blindés ennemis, couvrant ensuite le flanc gauche de la 82e division dans la montagne de Reims, enfin de l'armée elle-même au Sud de la Marne contre les attaques de nouvelles divisions blindées débouchant sur ses arrières par Sézanne et Romilly. Malgré les situations les plus mouvantes, et bien qu'entouré par les engins blindés adverses, ou bloqué par les colonnes de réfugiés, a fait preuve d'un sens tactique très sûr en restant sur la direction de l'armée; a spontanément défendu la Loire à Nevers et n'a cessé d'être à l'arrière-garde en couvrant avec des éléments réduits les directions d'où l'ennemi cherchait à déboucher.

POUR OFFICIER

(Pour prendre rang du 17 juin 1940.)

BUC (Gérard-François-Gaston), capitaine du génie de la 6e armée: officier qui a fait preuve de courage et de décision dans des circonstances difficiles. Ayant reçu, à un moment critique, la mission de préparer, dans un délai très court, des destructions importantes, a, tout en les exécutant pleinement, utilisé, aux derniers moments, sans instructions complémentaires, les explosifs lui restant pour faire sauter un pont d'un autre secteur. Au cours de cette dernière opération, a été très grièvement blessé.

(Pour prendre rang du 29 juin 1940.)

AUBRY (Léon-Adolphe), lieutenant-colonel à titre temporaire au 316e rég. d'artillerie: grâce à son énergie et à ses qualités de chef, n'hésitant pas à payer de sa personne, et malgré de violents bombardements aériens, a su obtenir de l'artillerie de la division des tirs qui ont causé des pertes sévères aux éléments ennemis et retardé leur avance au cours des opérations qui se sont déroulées du 10 au 24 juin 1940.

FRENIOT (Jean-Marie-Adolphe), chef de bataillon, chef d'état-major de la 239e division légère d'infanterie: officier supérieur doué des plus belles vertus militaires et morales. A un magnifique passé de guerre, vient d'ajouter une page nouvelle au cours des opérations auxquelles a pris part la 7e armée du 5 au 25 juin 1940; en particulier, le 20 juin, chargé d'organiser la défense d'un des ponts du Cher, a réussi à arrêter l'avance d'éléments blindés ennemis, n'hésitant pas à rester debout sous un violent bombardement et contribuant par son exemple à maintenir en place la ligne de combat.

(Pour prendre rang du 30 juin 1940.)

DROZ-GREY (Gaston-Léon), chef d'escadrons au 6e rég. de spahis algériens; officier supérieur remarquable par sa bravoure et son esprit de décision. Dans la nuit du 21 au 22 juin 1940, au cours de l'attaque d'un village par l'ennemi, a contre-attaqué avec une énergie remarquable et rejeté l'ennemi de l'autre côté du fleuve. Déjà cité à l'ordre de l'armée.

EVAIN (Albert), capitaine au 8e rég. de tirailleurs marocains: officier d'une bravoure calme et réfléchie. Le 12 juin 1940, chargé de défendre sans esprit de recul un passage important, a, par son exemple personnel, maintenu son bataillon sous un bombardement d'une extrême violence pendant toute la journée puis, rassemblant les survivants de son unité a, par une contre-attaque judicieuse, réussi à rejeter l'ennemi qui s'était infiltré sur la rive Sud de la rivière et à rétablir ainsi une situation sérieusement compromise. S'était déjà fait remarquer par son complet mépris du danger, le 8 juin où, avec sa compagnie, il avait protégé le repli du bataillon.

GUERIN (Marcel), médecin commandant au 8e rég. de tirailleurs marocains: médecin chef du régiment, d'un dévouement sans bornes et d'un courage à toute épreuve. Blessé par éclats d'obus à la poitrine et au pied, s'est refusé énergiquement à se faire évacuer et a continué à assurer son service au cours de deux combats successifs. Isolé au passage de la Loire, a réussi, au prix d'un effort surhumain, à regagner son régiment.

BERTRAN (Maurice-François-Louis-Raymond), colonel breveté, commandant l'artillerie de la 13e division: a remarquablement commandé l'artillerie de la division, renforcée de plusieurs groupes, tant au cours des combats sur la Somme que pendant les rudes journées de retraite qui ont suivi. Quoique violemment contusionné, dans un accident d'auto, a continué à manœuvrer ses batteries, procédant à des regroupements constants dans les moments les plus confus et obtenant d'elles des feux meurtriers pour l'ennemi.

PAGES (Emile-Auguste-Isidor), lieutenant-colonel, commandant le 228e R. A. D.: officier supérieur du plus grand mérite. A fait preuve des plus belles qualités de courage et de sang-froid au cours des opérations du

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

mois de juin 1940. A réussi à maintenir au plus haut point le moral de son régiment. Très énergique. Très compétent, a obtenu des tirs précis de son groupement.

RITTER (Georges), chef d'escadron, commandant le 2e groupe du 28e R. A. D.: officier supérieur très méritant, ayant magnifiquement commandé son groupe au cours des opérations du mois de juin 1940, sur la Somme et sur l'Oise et au cours de la manœuvre en retraite, faisant preuve des plus belles qualités de courage et de sang-froid. A obtenu des résultats remarquables par ses tirs.

PERRUCHET (Marcel), chef de bataillon, commandant le 8e rég. de tirailleurs marocains: chef de bataillon, à peine nommé au commandement de son régiment, a montré, du 5 au 12 juin 1940, les plus belles qualités de chef et de calme bravoure. Payant d'exemple, sans souci du danger, a tenu splendidement son régiment sur place malgré la supériorité écrasante de l'ennemi. A contre-attaqué à plusieurs reprises avec un plein succès et n'a consenti à se replier qu'à contre-cœur et sur ordre écrit.

VERGNE (Joseph), capitaine, commandant un bataillon du 21e rég. d'infanterie: splendide combattant. A pris sur la Somme, en plein combat, le commandement de son bataillon après la blessure de son chef. A maintenu, par son énergie et sa superbe attitude, sa troupe sur place malgré l'attaque ennemie menaçant de l'encercler complètement. Ne s'est décroché que sur ordre et en combattant pied à pied. A, par la suite, de la Somme à la Dordogne, conservé autour de lui, fidèles et confiants, les débris de son bataillon, les a réorganisés et engagés énergiquement à toute occasion.

(Pour prendre rang du 21 août 1940.)

GUIBERT (Jean-Léon), capitaine au 4e rég. d'autos-mitrailleuses : magnifique officier ayant confirmé pendant la campagne de Belgique les belles qualités militaires dont il avait fait preuve pendant la guerre 1914-1918, puis aux T. O. E. A., au cours des journées des 14, 15 et 16 mai 1940, exécuté sous le feu de l'ennemi des liaisons fréquentes et des plus périlleuses. Le 16 mai, pendant un bombardement aérien d'une rare violence a, par son attitude, son sang-froid, son courage réfléchi, contribué à l'organisation méthodique du repli des éléments du régiment bousculés par un ennemi supérieur en nombre. Le 11 juin, au cours de l'attaque sur la Neuville, a pris le commandement des blindées du régiment et opposé à l'ennemi une résistance opiniâtre et soutenue, lui infligeant des pertes sévères. N'a cédé le terrain que sur ordre. Grièvement blessé au cours des opérations du 12 juin.

BREULEUX (Georges), chef d'escadron (artillerie de la 8e division d'infanterie): officier supérieur d'un courage et d'un allant remarquables. Grâce à un déploiement particulièrement hardi de son groupe, a pu détruire, le 20 juin 1940, à Thésée, une batterie de minenwerfer et décimer une colonne automobile ennemie.

(Pour prendre rang du 2 septembre 1940.)

GRANGEON (Louis-Justin), chef de bataillon, commandant le 2e bataillon du 4e rég. de tirailleurs marocains: officier supérieur d'une conscience et d'une valeur maintes fois éprouvées. A fait de son bataillon une unité d'élite qui s'est toujours remarquablement battue, en particulier au cours des dernières opérations de la campagne. Le 11 juin 1940, après avoir contenu toute la journée un ennemi très supérieur en nombre, a réussi à ramener après mille difficultés presque tout son bataillon encerclé en passant au travers des lignes ennemies. Le 14, dans les marais de Saint-Gond, a tenu toute une journée alors que les unités voisines s'étaient repliées, tenant tête à l'ennemi, l'obligeant parfois à reculer et lui infligeant des pertes considérables (notamment quatre chars de combat). Ne s'est replié que sur ordre, contenant encore l'ennemi qui l'attaquait de toutes parts pour lui couper la retraite, se battant héroïquement sur 30 kilomètres de profondeur.

POUR CHEVALIER

(Pour prendre rang du 30 mai 1940.)

RICHARD (Jean), sous-lieutenant au 36e rég. d'infanterie; major de la dernière promotion de Saint-Cyr, animé d'une foi et d'une ardeur magnifiques. A entraîné à la contre-attaque ses hommes, sur lesquels, malgré son extrême jeunesse, il avait pris un ascendant remarquable. A atteint son objectif et a été grièvement blessé au moment où, sous la réaction de l'artillerie ennemie, il installait sa section sur le terrain conquis.

(Pour prendre rang du 2 juin 1940.)

CAMETO (Albert-Paul), sous-lieutenant au 12e rég. de tirailleurs sénégalais: officier d'un moral élevé, aussi modeste que courageux. Chargé d'effectuer une reconnaissance de nuit, a accompli complètement sa mission malgré un barrage de minenwerfer. A été grièvement blessé.

LEVITTE (Paul-Charles), sous-lieutenant au 7e bataillon de chars légers: jeune chef de section qui a su, par son allant et sa vigueur, prendre un ascendant considérable sur ses chasseurs et a donné dans le combat un magnifique exemple d'héroïsme et de bonne humeur. Engagé, au cours d'une contre-attaque, contre une unité blindée supérieure par le nombre et l'armement, a, sous le feu, tenté de dépanner ses appareils immobilisés et a contribué à neutraliser l'ennemi. Après s'être efforcé de sauver un sous-officier grièvement blessé, a rejoint la nuit les lignes françaises, accompagné de deux de ses mécaniciens en traversant un parc de chars ennemis.

(Pour prendre rang du 3 juin 1940.)

BION (Franck-Benjamin), capitaine au 140e rég. d'infanterie alpine: après avoir fait preuve d'un zèle infatigable, a dirigé une reconnaissance au cours de laquelle il a eu un vif engagement avec l'ennemi. A réussi à ramener son personnel dans nos lignes et a apporté au commandement des renseignements précieux. A conduit deux contre-attaques couronnées de succès. Très grièvement blessé, le 2 juin 1940, en allant observer de très près les lignes adverses.

(Pour prendre rang du 21 juin 1940.)

CASTAGNE (Robert-Léon-Jules), capitaine de réserve d'artillerie de l'état-major du 25e corps d'armée: officier d'état-major de réserve de tout premier ordre, a donné maintes preuves de son sang-froid et de son mépris du danger au cours de nombreuses liaisons effectuées auprès des unités en ligne, a été grièvement blessé, le 8 juin 1940, lors de la destruction du P. C. avancé du corps d'armée par un bombardement aérien.

(Pour prendre rang du 29 juin 1940.)

KLEIN (Jean), lieutenant au 16e groupe de reconnaissance D. I.: d'un courage et d'une bravoure éprouvés, chargé le 11 juin 1940 de couvrir avec son escadron le repli de la division, a pu, par ses reconnaissances audacieuses, donner à celle-ci les renseignements les plus complets lui permettant de monter une action pour forcer le passage. Séparé à un moment de son escadron et traqué de toutes parts par l'ennemi, a rassemblé des éléments d'infanterie voisins qu'il a fait charger à la baïonnette, faisant ainsi lâcher prise à l'ennemi en lui infligeant de lourdes pertes.

ESTADIEU (Maurice-Louis), capitaine au 141e rég. d'infanterie alpine: jeune et brillant officier qui, pendant un mois de durs combats en retraite, a fait preuve des plus belles qualités militaires. Le 7 juin 1940, sa compagnie étant débordée par des infiltrations ennemies, a exécuté l'ordre de repli en opposant à l'adversaire une farouche résistance. Le 18 juin 1940, chargé de la défense du pont de Sully, réussit à en interdire le passage à l'ennemi malgré des attaques acharnées, payant continuellement d'exemple et réussissant à maintenir à sa compagnie le moral le plus élevé qu'elle a su conserver pendant toute la retraite.

BRIERE (André-Guillaume-Henry), capitaine au 4e rég. de spahis marocains: brillant capitaine qui sait animer sa troupe et l'entraîner au combat. Le 24 mai 1940, a atteint d'un seul bond tous les objectifs assignés à son unité, s'y est maintenu malgré l'activité d'un ennemi très mordant, soutenu par une puissante artillerie.

HERRENSCHMIDT (François), sous-lieutenant au 4e rég. de spahis marocains: jeune officier d'une intelligence et d'un sang-froid remarquables. S'est porté spontanément à la tête d'un groupe de combat pour soutenir une unité violemment prise à partie. Blessé au cours de l'action, a refusé de se laisser soigner, donnant ordre à ses hommes de continuer la progression.

HUON DE KERMADEC (Hervé-Louis-Charles), capitaine au 51e rég. d'infanterie: véritable chef, exemple de calme et de courage. Attaqué, le 17 mai 1940, sur tout son front par un ennemi très supérieur en nombre, est parvenu à l'arrêter et à briser son élan. Des infiltrations se produisant dans un taillis, a rassemblé quelques hommes, pris lui-même un fusil-mitrailleur et, contre-attaquant l'élément ennemi, l'a rejeté en lui causant des pertes et en lui faisant des prisonniers.

BLACHON (Georges-Antoine-Emilien), capitaine de réserve au 1er rég. d'artillerie coloniale: commandant de batterie d'un grand courage et d'une valeur morale exemplaire. Blessé grièvement alors qu'il donnait à son unité la preuve du plus grand sang-froid sous des attaques aériennes répétées.

RICHE (Edouard-François-Marie-Paul), capitaine au groupe de transport n° 23: officier d'une grande bravoure. Le 16 mai 1940, volontairement resté avec des éléments d'arrière-garde, s'est saisi d'une mitrailleuse et a participé, sous des feux violents d'engins blindés, à une contre-attaque au cours de laquelle une automitrailleuse et deux chars légers ennemis ont été détruits. A contribué, de ce fait, à retarder l'avance ennemie.

DOAT (Pierre), lieutenant, du 77e groupe de reconnaissance de division d'infanterie, animé du plus pur esprit de devoir. Du 17 au 24 juin 1940, au cours des derniers décrochages, a tenu le dernier chaque position, sachant tout obtenir d'une troupe épuisée.

(Pour prendre rang du 29 juin 1940.)

SEBASTIANI (Don-Parsius), capitaine aux 11e et 12e groupements provisoires de cavalerie: capitaine commandant de la plus haute valeur morale et professionnelle, calme et froid. A commandé un escadron d'A. M. D. dans les meilleures conditions, obtenant de son personnel le maximum de rendement. A contribué largement à arrêter l'ennemi sur l'Aisne en plusieurs occasions, lui infligeant des pertes sérieuses et lui faisant des prisonniers. A, ensuite, rendu les plus grands services en prenant, dans des circonstances difficiles, le commandement d'un groupement important chargé de protéger le flanc d'une armée.

(Pour prendre rang du 4 juillet 1940.)

ARNOUX DE MAISON ROUGE (Bernard-Gilbert-Marie), capitaine au 31e rég. de dragons portés: officier qui s'est signalé par son courage, son entrain, sa foi inébranlables. Toujours sur la brèche au cours des durs combats du 10 juin 1940 devant Juniville (Ardennes), du 11 juin 1940 devant Selles (Marne), du 12 juin 1940 devant Hautvillers (Marne), du 13 juin 1940 devant Vaucienne (Marne), a galvanisé son unité à bout de souffle et ne s'est jamais replié que sur ordre. En arrière-garde du régiment, le 16 juin 1940, et encerclé à Saint-Léger-Vauban (Yonne) par des chars ennemis, a fractionné son escadron en petits groupes et a réussi avec l'un d'eux à rentrer dans les lignes françaises.

D'USSEL (François), lieutenant, du 11e rég. de dragons portés: jeune officier commandant un escadron de fusiliers, s'est trouvé engagé dans toutes les plus dures opérations de la bataille de France. Par son cran et son calme sous le feu, a obtenu de ses hommes épuisés des efforts remarquables. Le 16 juin 1940, au cours d'une mission particulièrement dangereuse, qu'il avait assumée, cherchant à ravitailler et à sauver des chars de la division, s'est heurté à des unités de chars et de motocyclistes ennemis très supérieurs en nombre, a combattu héroïquement avec les éléments qu'il avait regroupés, et a réussi à les ramener dans nos lignes.

PEIX (Antoine-François), lieutenant au 4e rég. d'automitrailleuses: officier aussi brillant dans les services que dans la troupe, alliant à des connaissances professionnelles approfondies des qualités morales exceptionnelles qui en ont fait pour ses différents chefs un auxiliaire des plus précieux. A donné, en particulier, toute la mesure de sa valeur, le 14 juin 1940, à Corroy et à Gourgançon, au cours de violents combats où il a pu être donné en exemple pour son calme, son sang-froid et son absolu mépris du danger.

(Pour prendre rang du 30 juillet 1940.)

BONIFAS (André), capitaine au 203e rég. d'artillerie coloniale: excellent officier, modèle de courage et de dévouement, qui avait demandé, bien que père de quatre enfants, à rester à la tête de sa batterie. Le 17 mai 1940, au cours de combats violents, a magnifiquement commandé sa batterie, obtenant d'elle un rendement maximum. A été grièvement blessé à son poste de combat.

LUCCA (Joseph-Delphin), lieutenant au 4e bataillon de chars légers: jeune commandant de compagnie de belle humeur et de courage réfléchi. Au cours de son premier engagement, séparé de son bataillon par l'évolution du combat, a conduit en vrai chef, trois jours durant, son unité au feu, l'engageant avec succès dans sept affaires différentes. A finalement rallié son bataillon, n'ayant perdu, dans nos lignes, que deux chars détruits par un bombardement aérien.

JACQUET (Paul-Jean-Baptiste-Emile), sous-lieutenant au 3e bataillon de chars légers: chef de section magnifique de calme et de bravoure. Ayant eu son char mis hors service, est reparti le lendemain matin à l'attaque avec un autre char. Après avoir mené l'action de sa section sur l'objectif prévu, a arrêté le débouché d'une contre-attaque en tirant au milieu de l'infanterie ennemie. Son char criblé de balles, ne s'est arrêté que quand sa tourelle, coincée par un obus, lui a refusé tout service. Est rentré dans nos lignes.

CANCEL (Maurice-Jean), capitaine au 21e rég. d'infanterie: s'est emparé, avec des éléments de sa compagnie, d'un barrage allemand. Blessé aux deux jambes et au bras droit, a refusé de se faire évacuer et a continué la lutte avec une énergie farouche. Isolé de sa compagnie par suite d'une contre-attaque et épuisé par ses blessures, s'est jeté dans un buisson et, la nuit, a regagné nos lignes, faisant preuve de la plus admirable énergie.

FAGOT (Lucien), capitaine au 8e rég. de tirailleurs marocains: officier d'une haute valeur, très énergique et très brave. Le 6 juin 1940 a, par son action personnelle, maintenu son unité pendant quatre heures sur une position fortement bombardée et mitraillée puis, par une disposition judicieuse de ses moyens, a permis le décrochage du bataillon. Le chef de bataillon ayant disparu au cours de l'action, a pris le commandement des éléments restants et bien que cernés, a réussi à les ramener dans nos lignes.

CLEMENT (Lionel-Jean), lieutenant au 8e rég. de dragons: officier calme et énergique, d'une magnifique bravoure. Commandant un escadron de chars, a réussi, le 14 mai 1940, à Bioul, par une splendide contre-attaque à dégager deux bataillons sur le point d'être encerclés. Le 17 mai, dans la région d'Avesnes a, revolver au poing, sauté sur une auto-mitrailleuse ennemie qui mitraillait une colonne et a fait prisonniers ses occupants. S'est à nouveau couvert de gloire dans les combats d'arrière-garde livrés par le régiment du 10 au 16 juin, en particulier, le 16 juin, n'a pas hésité à se placer en tête de ses chars pour foncer avec une impétuosité magnifique contre un ennemi, supérieur en nombre et en armement, qui l'encerclait, donnant à tous le plus bel exemple d'un absolu esprit de sacrifice.

PERRODON (Guy), lieutenant au 8e rég. de dragons: commandant d'escadron, modèle des vertus de la race, qui avait su en peu de temps faire de ses chars une unité splendide à la tête de laquelle il a donné des preuves d'une bravoure remarquable dans les combats d'arrière-garde livrés par le régiment du 10 au 16 juin 1940. Le 16 juin, à Champeau, après avoir abattu lui-même, de son side-car, trois mitrailleurs allemands, n'a pas hésité à se précipiter avec une impétuosité magnifique contre un ennemi supérieur en nombre et en armement qui encerclait son détachement, donnant à tous le plus bel exemple d'un absolu esprit de sacrifice.

DE CHIZELLE (Henry-Jean-Joseph-Arthur), capitaine à l'état-major de la 7e division légère mécanique: magnifique officier qui n'a cessé de donner, tant aux T. O. E., où il avait obtenu trois citations, que depuis la campagne actuelle, des preuves de son courage et de son mépris du danger. Assez grièvement blessé, le 16 mai 1940, en Belgique, a rejoint l'état-major de la division, bien qu'incomplètement guéri et a continué au cours des farouches combats livrés par la division du 8 au 16 juin, en Champagne et dans le Centre, à faire preuve des plus belles qualités de courage et d'énergie, en accomplissant des missions sous le feu de l'ennemi. Déjà cité.

ALEFSEN DE BOISREDON (Jacques-Fernand-François-Marie), lieutenant au 4e rég. d'autos-mitrailleuses: officier au tempérament ardent et généreux, toujours volontaire pour les missions les plus délicates, a assuré au cours des journées des 10 et 11 juin 1940, des liaisons périlleuses à Aussonce et à Salon, pénétrant dans les lignes ennemies et apportant au commandement les renseignements les plus précieux.

POUGIN DE LA MAISONNEUVE (Pierre), sous-lieutenant au 31e rég. de dragons: jeune officier qui a montré, en toutes circonstances, un cran remarquable. A ramené, du 17 au 21 mai 1940, une partie de son peloton, de la frontière belge à Morangles (Oise), parcourant près de 400 kilomètres presque sans repos, toujours pressé par l'ennemi. Le 12 juin, en avant-garde de son escadron, chargé d'occuper le village de Cumières (Marne), a magnifiquement entraîné son peloton, a pris, avec une énergie farouche, le contact de l'ennemi dans le village, a arrêté sa progression et a permis à son escadron de remplir sa mission. Grièvement blessé au cours de l'action.

GUYOT (Gilbert), chef d'escadron au 9e rég. d'artillerie: officier supérieur d'une énergie et d'un courage hors de pair. A la tête d'un groupe de 75 tracté, en appui direct et anti-chars, n'a pas hésité à se mettre pendant plusieurs jours en position dans la ligne des avant-postes, protégeant pied à pied le repli des troupes sous le feu de l'ennemi et ne décrochant lui-même qu'après le départ de l'infanterie. Est revenu avec sa voiture de liaison criblée de balles et d'éclats d'obus.

(Pour prendre rang du 2 septembre 1940.)

GONNET (Charles-Auguste-Clément-Emile), médecin capitaine au 4e rég. de tirailleurs marocains: le 14 juin 1940, le service médical du régiment étant absorbé par les secours urgents donnés à une colonne d'artillerie qui avait subi de lourdes pertes par suite du bombardement allemand, a assuré les premiers soins et les évacuations des nombreux blessés du régiment, sous un feu meurtrier, malgré de furieuses attaques ennemies, alors que le régiment isolé et presque encerclé se défendait héroïquement. A déjà été cité pour sa bravoure en Lorraine.

TALARMIN (Louis), capitaine adjudant-major au 1er bataillon du 4e rég. de tirailleurs marocains: officier particulièrement brave et très aimé de ses tirailleurs. S'est toujours fait remarquer dans les combats où le régiment a été engagé, exaltant ses hommes par son exemple personnel. Le 14 juin 1940, après avoir assuré la défense d'un village fortement attaqué par l'ennemi, a pris le commandement de son bataillon dont le chef était blessé et assuré le décrochage successif des autres bataillons.

TOUCHACOURT (André-Marie-Jacques), capitaine, commandant la 5e compagnie du 4e rég. de tirailleurs marocains: officier d'élite, possédant un moral particulièrement élevé. Dans la soirée du 14 juin 1940, après s'être héroïquement battu toute la journée, a assuré avec sa compagnie le décrochage de son bataillon isolé et assailli de toutes parts par un ennemi acharné. A pleinement assuré sa mission de sacrifice.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

DU FAY DE CROISINET (Paul-Marie-Yves), capitaine adjudant-major au 2e bataillon du 4e rég. de tirailleurs marocains: officier qui a constamment fait preuve de courage et d'énergie. S'est dépensé sans compter dans tous les combats où son bataillon a été engagé. S'est particulièrement distingué dans la nuit du 11 au 12 juin 1940, pour ramener dans nos lignes son bataillon complètement encerclé par l'ennemi. Le 14 juin 1940, a organisé le décrochage de son bataillon, menacé par la retraite des unités voisines. Est constamment resté avec les échelons d'arrière-garde mettant personnellement en œuvre une mitrailleuse pour retarder l'arrivée d'un ennemi qui surgissait de tous côtés.

VIALA (Jean-Emile-Joseph), capitaine, commandant la 6e compagnie du 4e rég. de tirailleurs marocains: officier d'un courage légendaire et qui a réussi à animer sa compagnie de ses brillantes qualités militaires. Le 11 juin 1940, placé en flèche, a arrêté net, devant le front et durant toute la journée, toutes les attaques ennemies. Le 14 juin 1940, dans les marais de Saint-Gond, a maintenu sa position malgré plusieurs attaques d'un ennemi puissant appuyé par de nombreux chars de combat. Pour donner l'exemple, a pris part personnellement au combat.

MAZODIER (Jean-Baptiste-François), capitaine au rég. d'infanterie coloniale du Maroc: officier breveté d'une haute valeur morale et d'une dignité professionnelle exemplaire. Commandant de compagnie hors de pair et d'un courage au-dessus de tout éloge. Le 16 juin 1940, sous un bombardement et un mitraillage de quatorze heures, a pris une part prépondérante à la défense du P. A. en se rendant lui-même aux points les plus menacés. N'a rompu le combat que sur ordre assurant la protection du décrochage dans des conditions excessivement dangereuses. A participé au repli de 150 kilomètres et a été pour son chef de bataillon un auxiliaire précieux tant par sa lucidité que par son action personnelle.

MOYNE (Robert), lieutenant au 10e groupe de reconnaissance C. A.: belle et brillante conduite pendant la guerre. En particulier, le 13 juin 1940, a défendu le village de Pergny-sur-Saul avec deux pelotons à cheval jusqu'à la dernière extrémité. Obligé de céder sous le nombre, poursuivi par des engins blindés, a réussi, sous le bombardement et le feu des mitrailleuses, à ramener les survivants de son détachement à Saint-Dizier, après avoir dégagé deux de ses blessés, ramené un prisonnier et infligé des pertes à l'ennemi.

VERNES (Jacques-Edmond-François), capitaine au 78e groupe de reconnaissance D. I.: officier d'élite, blessé au bras le 13 juin 1940. Par son ascendant personnel et son magnifique exemple au feu, a entraîné son escadron partout.

VAQUETTE (Pierre), sous-lieutenant de réserve au 51e rég. d'infanterie motorisée: brillant officier au moral élevé, véritable entraîneur d'hommes. Au cours des combats du 16 au 25 mai 1940, a été un modèle d'énergie et d'abnégation. A arrêté une contre-attaque ennemie en servant lui-même une pièce dont le personnel avait été mis hors de combat. Deux fois volontaire pour aller rechercher les corps de deux officiers tués au bois de Sy. Le 31 mai 1940, a réussi cette mission malgré un violent barrage d'artillerie ennemie.

THERON (Charles-Louis-Marc), capitaine au 91e rég. d'infanterie: capitaine commandant la 1re compagnie. Avait su faire de cette unité une troupe disciplinée et bien entraînée, qui a montré toute sa valeur au combat. A été grièvement blessé le 23 mai 1940, au milieu de ses hommes au moment où, sous un violent bombardement, il avait tenu à donner l'exemple de la ténacité et du sang-froid.

COLIN (Fernand-Irénée), adjudant-chef au 91e rég. d'infanterie : sous-officier d'une grande bravoure qui a fait preuve du plus grand sang-froid et d'une connaissance parfaite de l'emploi de ses armes au combat. Du 14 au 17 mai 1940, a su maintenir sa section sur ses positions malgré les attaques réitérées de l'ennemi accompagnées d'un violent bombardement. Très grièvement blessé à son poste de commandement le 17 mai 1940.

MÉDAILLE MILITAIRE

(Pour prendre rang du 13 mai 1940.)

CHENU (Raymond-Joseph), caporal-chef au 93e rég. d'infanterie : excellent caporal-chef, très brave au feu et doué d'un esprit d'initiative très développé. S'est fait remarquer dans la conduite des patrouilles par son audace réfléchie. A été grièvement blessé, le 12 mai 1940, au moment où spontanément il gagnait une position favorable pour atteindre d'une façon plus efficace des ennemis qui essayaient de s'infiltrer en force dans nos avants-postes.

(Pour prendre rang du 19 mai 1940.)

DALMAGNE (Jules-Henri), mle 656, soldat de 1re classe, brancardier, du groupe sanitaire divisionnaire n° 71: brancardier volontaire pour toutes les missions dangereuses. Monté en renfort dans deux régiments successifs, a assuré la relève des blessés pendant deux journées consécutives de combat, à l'issue desquelles il a été lui-même atteint en se portant au secours des blessés sur la ligne de feu.

(Pour prendre rang du 24 mai 1940.)

HAMEL (René-Léon), mle 2684, brigadier-chef au 42e rég. d'artillerie divisionnaire tractée : gradé courageux et calme. Blessé le 24 mai 1940, alors qu'il tentait de raccrocher sa pièce sous le feu des mitrailleuses ennemies.

(Pour prendre rang du 1er juin 1940.)

CHENEAU (Robert-Désiré), mle 967, aspirant à la compagnie auto du train 166/3 : jeune aspirant d'une énergie, d'un dévouement et d'une conscience à toute épreuve. A été grièvement blessé le 19 mai 1940 au P. S. du bataillon d'un rég. d'infanterie, alors qu'il dirigeait les opérations d'évacuation sanitaire.

(Pour prendre rang du 2 juin 1940.)

PIERRE (Guy), adjudant-chef au 7e bataillon de chars légers : jeune sous-officier plein d'entrain et d'allant qui a emmené au feu, avec crânerie, sa section contre une unité blindée supérieure en nombre et en armement. A su, tout en accomplissant efficacement sa mission de sacrifice, sauvegarder au maximum la vie de ses équipages. Immobilisé au milieu du champ de bataille, a réussi à la faveur de la nuit à rejoindre l'unité, ramenant son mécanicien blessé. A ainsi donné un bel exemple d'initiative et de valeur militaire.

(Pour prendre rang du 4 juin 1940.)

BLANCHARD (Louis), mle 1537, soldat de 1re classe au 74e rég. d'infanterie : pionnier d'élite, chargé de travaux d'organisation du terrain, a été grièvement blessé dans la nuit du 2 juin 1940 en accomplissant sa mission sous un bombardement des plus violents.

(Pour prendre rang du 10 juin 1940.)

PORET (Victor-Joseph-Paul), soldat de 1re classe au 119e rég. d'infanterie (11e Cie): soldat brave et courageux. Grièvement blessé le 19 mai 1940.

(Pour prendre rang du 22 juin 1940.)

PLASSON (André), caporal-chef à la 58e 1/2 brigade alpine de forteresse: excellent gradé, qui a fait preuve d'un sang-froid et d'un courage remarquables au cours d'un très violent bombardement de l'artillerie et de l'aviation ennemies. A été grièvement blessé à son poste de combat.

NENOT (Jules-Léopold), sergent à la 58e 1/2 brigade alpine de forteresse: excellent gradé d'un moral toujours très élevé, qui a fait preuve d'un sang-froid et d'un courage remarquables au cours d'un très violent bombardement de l'artillerie et de l'aviation ennemies. A été grièvement blessé à son poste de combat

(Pour prendre rang du 29 juin 1940.)

LEGROS (Henri-Emile), mle 874, adjudant-chef au 51e rég. d'infanterie: sous-officier modèle, véritable entraîneur d'hommes qui, au mépris de tout danger, a bravement entraîné sa section à l'attaque le 16 mai 1940. A conquis l'objectif assigné, causant à l'ennemi des pertes sensibles, et s'y est maintenu sous un bombardement des plus violents. Grièvement blessé.

SIRANDELLE (Georges), mle 3382, sergent-chef au 51e rég. d'infanterie: sous-officier d'élite, animé d'un moral magnifique. Le 17 mai 1940, au cours d'une attaque ennemie, s'est jeté sur des éléments qui s'infiltraient. A personnellement abattu plusieurs hommes, dont un porteur de mitraillette. Blessé, s'est fait panser et a regagné son poste de combat, n'acceptant d'être évacué qu'après la fin de l'action.

DEFLOU (René-Gédéon-Robert), mle 1103, brigadier-chef au 4e rég. de spahis marocains: gradé d'une exemplaire bravoure. Le 24 mai 1940, resté seul survivant de son équipe, a servi lui-même son arme automatique. Assailli par cinq ennemis se révélant à courte distance, en a mis deux hors de combat.

GUIBON (Alexandre-Marcel), mle 599, sergent au 67e rég. d'infanterie: magnifique exemple d'abnégation et de sang-froid. Toujours volontaire pour les missions les plus périlleuses. Au cours d'un violent engagement, le 16 mai 1940, a entraîné sa section à l'attaque. Blessé à la tête de sa section, a continué à encourager ses hommes.

CASTEL (François-Louis-Marie), mle 2815, sergent-chef au 91e rég. d'infanterie: chef de section de mitrailleuses qui, par son splendide courage personnel, possède sur ses hommes un ascendant remarquable. Ayant reçu, au cours d'une attaque ennemie, le 23 mai 1940, l'ordre de se porter en avant avec un groupe de mitrailleuses pour reprendre la liaison de feu avec un bataillon voisin, a rempli rapidement sa mission malgré un bombardement violent et le feu nourri d'armes automatiques. Grièvement blessé alors qu'il allait prendre personnellement contact avec une section voisine, a, malgré ses souffrances, poursuivi son chemin en rampant sur plusieurs centaines de mètres et effectué sa liaison.

KLEIN (Aloïse-Joseph), mle 317, soldat au 91e rég. d'infanterie: soldat courageux et calme, volontaire pour toutes les

missions périlleuses. Le 23 mai 1940, désigné pour porter un pli important à son commandant d'unité, au moment d'une poussée vigoureuse de l'ennemi, a été pris à partie par deux Allemands. L'un de ses agresseurs étant légèrement blessé, s'est débarrassé de l'autre en le mettant hors de combat d'un coup de crosse. A, par cet acte de courage remarquable, réussi à se libérer et à mener à bien la mission qui lui était confiée.

MOLINIER (Marcel-Sylvain-Louis), mle 120, adjudant au 91e rég. d'infanterie: sous-officier modèle de conscience et d'abnégation. N'a cessé, depuis le premier jour passé en ligne, d'affirmer les belles qualités de calme qui le caractérisaient en temps de paix. Très grièvement blessé le 19 mai 1940 au cours d'un violent bombardement.

GROSSELIN (Marcel-Eugène), mle 239, adjudant-chef au 91e rég. d'infanterie: sous-officier de carrière, modèle de conscience professionnelle. Grièvement blessé, le 23 mai 1940, alors qu'il ramenait sa section dans le plus grand ordre, après avoir tenu plusieurs heures contre un ennemi mordant et très supérieur en nombre.

MAILLETTE (André), mle 16970, sergent-chef au 11e rég. de tirailleurs sénégalais: magnifique gradé, courageux, énergique et calme. A fait preuve, sous le bombardement, d'audace et d'allant. A contribué puissamment à repousser une attaque avec chars et a été grièvement blessé au cours de l'action.

BRILLANT (Roger-Charles), mle 18114, caporal au 11e rég. de tirailleurs sénégalais: excellent gradé qui s'est signalé par son calme, son sang-froid et son autorité sur les tirailleurs. Grièvement blessé au cours d'un violent bombardement, alors qu'il exhortait ses hommes à la résistance et leur donnait le plus bel exemple.

AKOI BAVOGUI, mle 36887, sergent au 11e rég. de tirailleurs sénégalais: sous-officier très méritant qui a fait preuve d'un calme et d'un sang-froid admirables dans le commandement de son groupe pendant un bombardement violent et sous le feu des armes automatiques. A, par sa belle conduite, contribué à briser l'élan de l'attaque ennemie. Blessé, a continué à commander énergiquement son groupe jusqu'à l'arrivée de son chef de section.

MESMIN (Christian-Albert-Joseph): sergent-chef au 33e rég. d'infanterie coloniale (mixte sénégalais): sous-officier d'un cran et d'une bravoure exceptionnels, toujours volontaire pour les missions dangereuses. Le 27 mai 1940, après avoir reconnu Dury, a brillamment participé à l'attaque de ce village galvanisant ses tirailleurs par son exemple. Le 11 juin, s'est distingué à nouveau lors de l'attaque de Rully où, après avoir rallié des tirailleurs dispersés, a, par un feu précis de fusils-mitrailleurs, neutralisé une arme automatique ennemie qui s'opposait à notre progression.

MOGAVERO (Bastian), caporal-chef au 31e rég. de tirailleurs algériens; le 21 juin 1940, volontaire pour faire une patrouille en avant de nos lignes, et encerclé par l'ennemi, a réussi, après combat, à rejoindre son unité.

AHMED (ben Sadok ben Kaddi), sergent au 20e rég. de tirailleurs tunisiens: sous-officier d'élite. A pris spontanément le commandement de sa section dont le chef avait été mis hors de combat. S'est défendu pendant plusieurs heures et a réussi à mettre en fuite un adversaire très supérieur en nombre.

HUART (Eugène), caporal-chef au 102e rég. d'infanterie: excellent caporal-chef, très brave au feu. Au cours de l'attaque du 5 juin 1940 sur l'Allette, a maintenu ses hommes à leurs postes et a pris le commandement d'un groupe en remplacement de son chef mis hors de combat. Le lendemain ce groupe étant relevé, est reparti comme volontaire pour assurer un autre commandement. A continué à faire preuve de la plus belle conduite au cours des opérations jusqu'à la Loire.

FRANCK (Adam-Stanislas), caporal au rég. d'infanterie coloniale du Maroc: a fait preuve des plus belles qualités de bravoure et de mépris du danger. Le 21 juin 1940, volontaire pour une contre-attaque, a permis de ramener 24 prisonniers.

LACROIX (Raymond-Lucien), aspirant de réserve au 11e et 12e groupements provisoires de cavalerie: jeune aspirant plein de calme, de sang-froid et possédant le plus complet mépris du danger. S'est particulièrement distingué du 16 au 19 mai 1940, pendant la défense de l'Aisne, où il a contribué à arrêter l'ennemi. Du 9 au 11 juin, pendant une bataille en retraite de plusieurs jours, a remarquablement commandé un peloton motocycliste chargé de couvrir des éléments montés. A obtenu le meilleur rendement de sa troupe et fait subir des pertes à l'ennemi. A assuré en plusieurs occasions des liaisons et reconnaissances particulièrement importantes et difficiles malgré les feux ennemis de l'artillerie et de l'aviation.

(Pour prendre rang du 1 juillet 1940.)

HERZOG (Ernest-Armand), sergent à la 11e division d'infanterie: splendide sous-officier, d'un courage et d'une énergie peu communs, ayant sur ses hommes un très grand ascendant. Chargé de la défense du pont d'Ambly, sur l'Aisne, a réussi pendant deux jours, les 9 et 10 juin 1940, à en interdire le franchissement à l'ennemi malgré la brutalité des attaques précédées et soutenues par de violents bombardements de minen et d'artillerie. S'exposant avec un mépris absolu du danger, intervenant par son tir personnel dans les moments critiques, utilisant avec habileté et opportunité tous les moyens de son groupe et en particulier ses trombions V. B. a été l'âme de cette résistance qui a provoqué l'admiration de l'unité voisine.

SCHMITT (Paul-Bernard-Louis), soldat à la 11e division d'infanterie: chasseur particulièrement courageux. Faisant partie du poste chargé de la défense du pont d'Ambly sur l'Aisne, est demeuré le 9 juin 1940 hors de son abri pendant toute la durée du bombardement ennemi particulièrement violent, de manière à éviter toute surprise. Au moment où l'attaque s'est déclenchée a instantanément ouvert le feu avec son fusil-mitrailleur et brisé net l'avance ennemie. Puis pendant deux jours, malgré les bombardements et les violents tirs d'infanterie allemande, a continué avec un calme remarquable à s'opposer par son feu à toutes les tentatives de franchissement du pont jusqu'au moment où son groupe a reçu l'ordre de se replier.

SENSFELDER (Auguste), adjudant au 152e rég. d'infanterie: sous-officier d'élite, d'une bravoure légendaire, symbolisant magnifiquement les plus belles vertus militaires. S'est fait remarquer dans toutes les opérations du régiment, par son calme et son mépris absolu du danger. Le 12 juin 1940, chargé, au cours d'une manœuvre en retraite, de rester le dernier sur la position de Mourmelon, a assuré sa mission bien que pressé de toutes parts par l'infanterie et les chars ennemis, leur a infligé de lourdes pertes, permettant ainsi le décrochage de sa compagnie, lorsque l'ordre de repli fut donné. Deux fois cité pour sa belle attitude au feu.

SIMETZ (Auguste-Norbert-Antoine), maréchal des logis au 74e rég. d'artillerie: sous-officier d'une splendide bravoure. Sa section ayant pris d'elle-même position pour couvrir la gauche d'un bataillon attaqué par surprise par des chars et de l'infanterie ennemis, a ouvert le feu à courte distance. Atteint d'une douloureuse blessure, est resté à son poste et a continué le tir avec sa pièce sous un feu très violent de mitrailleuses et de chars-canons.

CAVE (Léonce), soldat au 152e rég. d'infanterie: agent de liaison consciencieux et dévoué, remarquable de sang-froid et de courage tranquille, toujours prêt pour les missions les plus périlleuses. S'est particulièrement fait remarquer au cours de la manœuvre en retraite du 10 au 25 juin 1940, notamment à Autun, où, resté seul à l'arrière avec son side-car en panne, subitement entouré par des auto-mitrailleuses ennemies, a réussi à leur échapper après avoir mis hors de service son side-car et dégagé son fusil-mitrailleur. A gagné ensuite un emplacement d'où il a ouvert le feu sur les conducteurs ennemis descendus de leurs véhicules, mettant plusieurs d'entre eux hors de combat.

COLLEE (André-Fernand-Jean), adjudant au 21e rég. de dragons: encerclé à deux reprises le 10 juin 1940 dans Juniville, s'est échappé, sous le feu de l'adversaire, et a rejoint des éléments d'infanterie; s'est barricadé avec eux dans une maison, y a fait le coup de feu jusqu'à ce que l'incendie l'oblige à partir et a réussi à rejoindre son unité.

PAJOT (Paul-Charles), maréchal des logis chef au 8e rég. de dragons-chars: sous-officier d'une haute valeur morale, remarquable en face du danger. Après avoir personnellement le 12 juin 1940, à la Neuville, abattu trois chars ennemis, a, le 16 juin, à Champeau, donné des preuves d'une grande bravoure et d'un magnique esprit chevaleresque d'abnégation Son escadron étant encerclé, n'a pas hésité à se précipiter avec son char contre un ennemi supérieur en nombre et en armement. Pris à partie par de violents tirs d'artillerie et d'armes anti-chars, a continué de se porter en avant pour attaquer l'ennemi, jusqu'au moment où, atteint de trois blessures et de perforations tympaniques, il a réussi, grâce à une énergie féroce, à sortir de son char en flammes. Malgré ses blessures et son état de fatigue extrême, est parvenu à rejoindre son régiment au prix de mille difficultés à travers une région sillonnée de patrouilles allemandes.

VAUTIER (Alexandre-Henri), cavalier au 1e rég. d'autos-mitrailleuses: tireur d'A. M. D. qui, pendant la campagne de Belgique, s'est particulièrement distingué par son courage et son sang-froid dans toutes les situations périlleuses où son véhicule de combat s'est trouvé. Pendant la campagne de France, a continué à faire preuve des mêmes qualités militaires. Par son tir efficace, a mis hors de combat plusieurs chars ennemis.

(Pour prendre rang du 30 juillet 1940.)

MAURICE (Paul), mle 15340, sergent au 23e rég. d'infanterie coloniale: sous-officier d'une insigne bravoure. Le 2 juin 1940, s'est porté seul au secours de deux soldats pris

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

à partie par un fort groupe ennemi. A combattu à la grenade et au pistolet et permis ainsi le retour dans nos lignes du soldat qui rapportait son camarade tué. Grièvement blessé au cours de l'action.

TOURNADE (Georges), mle 949, soldat au 23e rég. d'infanterie coloniale: type parfait du soldat français, modèle de bravoure, de courage et de sang-froid, qui a eu une conduite exemplaire au cours des combats du 15 au 17 mai 1940. Son commandant de compagnie ayant été blessé, l'a conduit personnellement au poste de secours et est revenu prendre sa place au combat. A servi son fusil-mitrailleur jusqu'à ce qu'il soit rendu inutilisable par un éclat d'obus. Entouré de toutes parts, a dû se replier en se frayant un passage à la grenade pour rejoindre nos lignes.

SAVART (Jean), maréchal des logis au 1er rég. de spahis marocains: sous-officier d'un courage remarquable, toujours volontaire pour les missions dangereuses. Au cours d'une liaison, le 24 juin 1940, a apporté à un chef de peloton de précieuses indications sur une infiltration ennemie. A été grièvement blessé au cours de l'action.

THOUVENIN (René-Marie-Jean), mle 1503, spahi au 6e rég. de spahis algériens: cavalier dont les belles qualités militaires et le magnifique courage se sont confirmés au cours des combats des 23 et 24 juin 1940, dans l'exécution de nombreuses missions de liaison. A été grièvement blessé. Déjà cité.

AHMED BEN MOHAMED, mle 5416, maréchal des logis chef au 4e rég. de spahis marocains: sous-officier d'une bravoure exemplaire. Le 24 juin 1940, s'est élancé à la tête de son groupe de combat sur un ennemi supérieur en nombre, lui occasionnant de lourdes pertes et brisant son attaque.

CLAMONT (Léon), mle 672, soldat de 1re classe au 60e rég. d'infanterie: tireur de fusil-mitrailleur, s'est fait particulièrement remarquer par son courage et un rare sang-froid. Au cours de la nuit du 2 au 3 juin 1940, son groupe étant attaqué par des forces six fois supérieures en nombre, est sorti crânement de son emplacement de combat afin de mieux atteindre ses adversaires qui se trouvaient trop rapprochés pour pouvoir être soumis tous au tir de son arme abritée, en a tué deux, dont l'officier, et blessé plusieurs qui ont laissé sur le terrain un matériel d'armement important.

(Pour prendre rang du 21 août 1940.)

FERRY (Joseph-Albert), cavalier au 14e rég. de dragons portés: volontaire pour toutes les missions périlleuses. Le 14 mai 1940, lors de l'affaire de la ferme d'Heneumont, s'est emparé d'un fusil-mitrailleur dont le tireur venait d'être tué, est parti seul dégager son officier blessé de trois balles et après avoir assuré son évacuation, est revenu prendre sa place au combat. Le 16 mai, à Meilet, sous un violent bombardement d'artillerie, et avec le plus grand sang-froid, a porté secours à un équipage en panne.

BASTY (Maurice-Marcel), maréchal des logis au 14e rég. de dragons portés: bien que blessé à l'épaule le 14 mai 1940, a l'attaque de Haut-le-Wastin, a continué sa mission avec son peloton. Après l'attaque, ne s'est fait soigner qu'après avoir assuré l'évacuation des blessés de son unité sur le poste de secours.

(Pour prendre rang du 2 septembre 1940.)

VOISIN (Marcel), maréchal des logis au 66e rég. d'artillerie: chef de pièce. Grièvement blessé, a fait preuve d'un courage héroïque et d'un admirable dévouement, en demandant, malgré ses souffrances, que ses servants blessés soient soignés avant lui. A été amputé du pied droit.

AZZOUS BEN LARBI, mle 12533, sergent au 4e rég. de tirailleurs marocains: guerrier dans l'âme, d'un courage exemplaire. Dans tous les combats où son unité a été engagée, a commandé son groupe avec un mépris absolu du danger, infligeant de très lourdes pertes à l'ennemi. Tireur d'élite, s'est toujours tenu en avant de son groupe aux endroits les plus exposés. Le 12 juin, son groupe étant encerclé dans une forêt, a réussi à le dégager après une lutte acharnée. Le 14 juin 1940, après un combat sanglant, au cours duquel son groupe a été anéanti, a continué à se battre avec le dernier homme survivant. Participant à tous les combats d'arrière-garde, a passé une rivière en ramenant son pistolet mitrailleur et ce qui lui restait de munitions. N'a été sauvé d'une capture certaine qu'après avoir effectué une marche de 100 kilomètres en vingt-quatre heures qui lui a permis de retrouver des véhicules du régiment. Déjà cité.

MOHAMED BEN MOHAMED, mle 15806, soldat de 1re classe au 4e rég. de tirailleurs marocains: tirailleur d'un courage calme et d'une adresse au tir exceptionnelle. Toujours en tête de son groupe pour se battre contre un ennemi qu'il voit et qu'il peut atteindre. A fait preuve de qualités guerrières exceptionnelles tant avec un groupe franc que dans les derniers combats de la campagne où il a infligé de lourdes pertes à l'ennemi. Dans un bois où son unité était encerclée, a pu dénombrer huit cadavres à moins de cent mètres de son fusil-mitrailleur, créant ainsi un vide qui a permis à son groupe de se replier. Dans les marais de Saint-Gond, n'a pas quitté un seul instant son chef aux côtés duquel il s'est battu avec un héroïsme exceptionnel; son fusil-mitrailleur ayant été détruit, s'est emparé d'un fusil et a continué la lutte. A pu rejoindre des véhicules du régiment après une marche de plus de 100 kilomètres en vingt-quatre heures. Déjà cité.

LAPORTE (Georges-Henri), maréchal des logis-chef au 74e groupe de reconnaissance de division d'infanterie: chargé d'interdire un pont aux engins ennemis, s'est emparé par surprise d'un officier allemand. Le lendemain, effectuant une reconnaissance, a rencontré une patrouille ennemie. Après un vif combat, s'est emparé d'un second officier allemand et l'a ramené dans nos lignes au prix d'une magnifique audace.

PONTUS (Paul-Bernard), maréchal des logis au 71e groupe de reconnaissance de division d'infanterie: sous-officier d'une rare bravoure, chargé pendant deux jours d'interdire à l'ennemi un débouché important, lui a fait quatre prisonniers et infligé des pertes sévères. Le lendemain, envoyé en reconnaissance sur un pont, s'est porté seul au secours de ses éclaireurs de pointe en danger. Blessé, a ramené sa troupe dans un ordre parfait.

TALIGOT (Louis-Eugène-Jean-Marie), brigadier, mle 957 au 12e groupe de reconnaissance de corps d'armée: brigadier agent de liaison. Déjà cité pour sa belle conduite en Belgique. Au cours des combats sur la Loire, a continué à assurer avec courage ses liaisons sous les vues et le feu de l'ennemi. N'a pas hésité à traverser un village occupé par un détachement ennemi, pendant que le passager de son side-car faisait le coup de feu. A été grièvement blessé au retour d'une mission.

DE BEAUREGARD D'ANDIGNE (Louis-Olivier-René), maréchal des logis au 12e groupe de reconnaissance de corps d'armée: maréchal des logis chargé des liaisons de son escadron. Sous-officier brillant possédant les plus hautes qualités de courage et d'honneur. A toujours accompli lui-même les missions les plus périlleuses et les plus difficiles; n'a pas hésité à traverser un village occupé par des éléments ennemis, tirant à bout portant à bord de son side-car. Déjà cité pour sa belle conduite au cours de précédents engagements.

HENAULT (Edmond-Théodule), mle 1663, premier canonnier au 108e rég. d'artillerie lourde: bon canonnier. Au cours d'une mission de tir sur une position violemment bombardée, a continué à servir sa pièce, avec calme et bravoure. Grièvement blessé, s'est préoccupé du sort de ses camarades atteints en même temps que lui. A été amputé d'un pied.

TROUSSON (Robert), maréchal des logis chef au 10e groupe de reconnaissance de corps d'armée: type de l'homme de devoir. Blessé gravement en défendant le pont de Pargny-sur-Saul, le 14 juin 1940, a refusé de se laisser évacuer sans avoir passé les consignes à son brigadier-chef et avoir rendu compte à son officier.

FREMINET (Jean), mle 3683, soldat à l'escadron divisionnaire de réparations de la 3e division légère de cavalerie: a toujours fait preuve depuis le début des hostilités des plus belles qualités de courage et d'énergie. Alors qu'il assurait sous un feu violent de mitrailleuses le ravitaillement en essence, a été gravement blessé. A subi l'amputation d'une jambe.

BERTHEUIL (Marc), caporal au 170e rég. d'infanterie: bon gradé, grièvement blessé à la jambe gauche le 14 septembre 1939, alors qu'en première ligne il installait son demi-groupe de fusils-mitrailleurs. N'a voulu être évacué qu'après tous les blessés de sa section.

Les nominations ci-dessus comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Fait à Vichy, le 4 septembre 1940.

Gl WEYGAND.

MINISTÈRE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ET DU TRAVAIL

Régie d'avances.

Le ministre secrétaire d'Etat à la production industrielle et au travail et le ministre secrétaire d'Etat aux finances,

Vu la loi du 11 octobre 1940, relative à l'utilisation des travailleurs sans emploi;

Vu le décret du 31 mai 1862, et notamment l'article 94,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'arrêté interministériel du 16 novembre 1940, instituant une régie d'avances d'un montant de 10.000 fr. auprès du commissariat à la lutte contre le chômage — échelon Vichy — pour le règlement des menues dépenses urgentes afférentes au fonctionnement de ses services, est rapporté.

Art. 2. — Il est institué auprès du commissariat à la lutte contre le chômage (zone non occupée) une régie d'avances destinées au règlement des dépenses urgentes affé-

rentes au fonctionnement des services du commissariat à la lutte contre le chômage pour tout ce qui concerne le service central et les organisations régionales.

Le titulaire de cette régie d'avances sera désigné par arrêté du ministre secrétaire d'Etat à la production industrielle et au travail.

Art. 3. — Le maximum des avances pouvant être consenties au régisseur est fixé à 80.000 fr. Il devra être justifié de l'emploi desdites avances dans le délai d'un mois et suivant les formes prescrites par les règlements sur la comptabilité publique.

Fait à Vichy, le 11 janvier 1941.

Le ministre secrétaire d'Etat à la production industrielle et au travail,
RENÉ BELIN.

Le ministre secrétaire d'Etat aux finances,
YVES BOUTHILLIER.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Dispenses d'âge pour le brevet élémentaire et le brevet supérieur.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu la loi du 23 octobre 1940;

Vu le décret du 4 novembre 1940 pris en application de ladite loi;

Sur le rapport du secrétaire d'Etat à l'instruction publique,

Décrétons:

Art. 1er. — Les deux derniers alinéas de l'article 107 (modifié par les décrets des 18 août 1920, 21 février 1921, 17 février 1925, 17 février 1926 et 2 août 1930) du décret du 18 janvier 1887 sont abrogés et remplacés par la disposition suivante:

« Des dispenses d'âge pourront être accordées par le recteur pour le brevet élémentaire et pour le brevet supérieur ».

Art. 2. — Le secrétaire d'Etat à l'instruction publique est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Vichy, le 21 décembre 1940.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le secrétaire d'Etat à l'instruction publique,
JACQUES CHEVALIER.

Beaux-arts.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à l'instruction publique en date du 26 décembre 1940, M. Palies, homme d'équipe permanent à l'administration centrale des beaux-arts, est rétrogradé de la 3e à la 4e classe de son emploi, à dater du 16 décembre 1940.

Inspecteurs d'académie.

Le secrétaire d'Etat à l'instruction publique

Arrête:

Art. 1er. — M. Miart, inspecteur d'académie délégué (2e classe) en résidence à Chaumont, est délégué dans les fonctions d'inspecteur d'académie (même classe) en résidence à Quimper, en remplacement de M. Le Baut (mutation).

Art. 2. — Le recteur de l'académie de Rennes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui aura effet du 16 janvier 1941.

Fait à Vichy, le 13 janvier 1941.

JACQUES CHEVALIER.

Le secrétaire d'Etat à l'instruction publique

Arrête:

Art. 1er. — M. Ferrere, inspecteur d'académie (1re classe) en résidence à Niort, est nommé inspecteur d'académie (même classe) en résidence à Poitiers, en remplacement de M. Hepp (mutation).

Art. 2. — Le recteur de l'académie de Poitiers est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui aura effet du 1er décembre 1940.

Fait à Vichy, le 14 décembre 1940.

JACQUES CHEVALIER.

Le secrétaire d'Etat à l'instruction publique,

Vu la loi du 27 juillet 1940,

Arrête:

Art. 1er. — M. Lamoriette, inspecteur d'académie (1re classe) en résidence à Caen, est nommé inspecteur d'académie (même classe) en résidence à Amiens, en remplacement de M. Roume, appelé à d'autres fonctions.

M. Vattier, inspecteur d'académie (2e classe) en résidence à Saint-Lô, est nommé inspecteur d'académie (même classe) en résidence à Caen, en remplacement de M. Lamoriette (mutation).

M. Defer, inspecteur d'académie (2e classe) en résidence à Auxerre, est nommé inspecteur d'académie (même classe) en résidence à Saint-Lô, en remplacement de M. Vattier (mutation).

M. Hilleret, inspecteur d'académie (1re classe) en résidence au Mans, est nommé inspecteur d'académie (même classe) en résidence à Blois, en remplacement de M. Pimienta, qui a cessé ses fonctions à la date du 19 décembre 1940, en application de l'article 2 de la loi du 3 octobre 1940.

M. Deniniolle, inspecteur d'académie (1re classe) en résidence à la Rochelle, est nommé inspecteur d'académie en résidence au Mans, en remplacement de M. Hilleret (mutation).

Art. 2. — Les recteurs intéressés sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui aura effet du 1er janvier 1941.

Fait à Vichy, le 28 décembre 1940.

JACQUES CHEVALIER.

Le secrétaire d'Etat à l'instruction publique,

Vu la loi du 27 juillet 1940;

Vu la loi du 28 novembre 1940 sur l'organisation de l'enseignement primaire dans le département de la Seine,

Arrête:

Art. 1er. — M. Le Baut, inspecteur d'académie (1re classe) en résidence à Quimper, est nommé inspecteur d'académie (même classe) de la circonscription Seine-Nord du département de la Seine (emploi créé).

M. Delandre, inspecteur d'académie (1re classe), en résidence à Beauvais, est nommé inspecteur d'académie (même classe) de la circonscription Seine-Sud du département de la Seine (emploi créé).

Art. 2. — Le recteur de l'académie de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui aura effet du 1er janvier 1941.

Fait à Vichy, le 28 décembre 1940.

JACQUES CHEVALIER.

Le secrétaire d'Etat à l'instruction publique,

Vu le décret du 14 août 1940,

Arrête:

Art. 1er. — M. Bouisset (Marcel), agrégé des lettres, professeur au lycée Voltaire à Paris, est délégué dans les fonctions d'inspecteur d'académie en résidence à Auxerre, en remplacement de M. Defer (mutation).

Art. 2. — Le recteur de l'académie de Dijon est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui aura effet du 1er janvier 1941.

Fait à Vichy, le 28 décembre 1940.

JACQUES CHEVALIER.

Le secrétaire d'Etat à l'instruction publique,

Vu le décret du 14 août 1940,

Arrête:

Art. 1er. — M. Faucheux (Marcel), agrégé de mathématiques, proviseur du lycée de Bar-le-Duc, est délégué dans les fonctions d'inspecteur d'académie en résidence à Arras, en remplacement de M. Schmidt, appelé à d'autres fonctions.

M. Hun (Gabriel), agrégé des sciences physiques, professeur au lycée de Nancy, est délégué dans les fonctions d'inspecteur d'académie en résidence à Laon, en remplacement de M. Benzécri, qui cesse ses fonctions à la date du 19 décembre 1940, en application de l'article 2 de la loi du 3 octobre 1940.

Art. 2. — Les recteurs intéressés sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui aura effet du 1er janvier 1941.

Fait à Vichy, le 20 décembre 1940.

JACQUES CHEVALIER.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 10 janvier 1941 sont promus, à compter du 1er janvier 1941, les fonctionnaires de l'administration centrale dont les noms suivent:

MM. Tailliez et Jamati, chefs de bureau, de la 2e à la 1re classe.

Mme Detot, rédactrice principale, de la 3e à la 2e classe.

MM. Barioli et Marietti, rédacteur, de la 2e à la 1re classe.

Mmes Souben et Kowacs, Mlles Garon, Raffy, Lucas, Lepage et Boissellier, dames dactylographes, de la 7e à la 6e classe.

Par arrêté en date du 10 janvier 1941, Mme Boureau, dame standardiste à l'administration centrale, est admise d'office à

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

faire valoir ses droits à une pension de retraite, à compter du 1er avril 1941, par application de l'article 8 de la loi du 11 octobre 1940.

Par arrêté en date du 10 janvier 1941, Mme Touraine, auxiliaire temporaire à l'administration centrale, cessera ses fonctions le 31 janvier 1941 et sera admise au bénéfice des dispositions de l'article 3 de la loi du 18 septembre 1940, par application de l'article 7 de la loi du 11 octobre 1940.

Par arrêté en date du 10 janvier 1941, Mme Sauvage, commis principal d'ordre et de comptabilité à l'administration centrale (commissariat général à l'éducation générale et aux sports), est admise d'office à faire valoir ses droits à une pension de retraite, à compter du 1er juillet 1941, par application de l'article 8 de la loi du 11 octobre 1940.

Commissariat général à l'éducation générale et aux sports.

Par arrêtés en date des 18 décembre 1940 et 10 janvier 1941, sur la proposition du directeur du personnel et des services administratifs et financiers, ont été nommés dans les cadres de l'administration centrale:

A TITRE DÉFINITIF

Au grade de rédacteur de 2e classe.

M. Roth (Michel).

Au grade de rédacteur de 3e classe.

Mlle Lejeune (Marcelle).

Au grade de commis d'ordre et de comptabilité de 2e classe.

MM. de Choudens, Sagot.

A TITRE PROVISOIRE

Au grade de sous-chef de bureau de 1re classe.

M. le docteur Encausse (Philippe).

Au grade de rédacteur principal de 3e classe.

MM. Dagan (Théodore-Elie-Jean-Marie), Lelu (René).

Au grade de rédacteur de 3e classe.

MM. Rouet (André), Asselin (Georges), Mlles Grandjean (Georgette), Lizot.

Au grade de commis d'ordre et de comptabilité de 3e classe.

Mlles Jaouen, Salvetat (Odette).

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX COMMUNICATIONS

Légion d'honneur.

Par décret en date du 11 décembre 1940, rendu sur la proposition du secrétaire d'Etat aux communications, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 12 mars 1940, portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, a été nommé:

Au grade de chevalier.

M. Legrand (Robert-Léon-Vital), contrôleur des services maritimes postaux; 29 annuités de services civils et militaires. Lors du torpillage du paquebot *Bretagne* par un sous-marin ennemi, le 14 octobre 1939, M. Legrand a fait preuve de sang-froid, de dévouement et d'initiative en assurant la sécurité des valeurs dont il avait la charge et en coopérant avec l'équipage au sauvetage des passagers.

Bassin « Maréchal-Pétain ».

Le secrétaire d'Etat aux communications,

Vu la délibération de la chambre de commerce de Marseille en date du 2 décembre 1940, tendant à l'attribution, au bassin Mirabeau, actuellement en construction au port de Marseille, de la dénomination de « Bassin Maréchal-Pétain »,

Arrête:

Article unique. — Le nom de « Bassin Maréchal-Pétain » est attribué au bassin Mirabeau, actuellement en construction au port de Marseille.

Fait à Vichy, le 13 janvier 1941.

JEAN BERTHELOT.

Services extérieurs.

Par arrêté en date du 11 janvier 1941, M. Ramspacher, receveur de 2e classe à Saverne, a été muté à Luxeuil.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux communications en date du 9 janvier 1941, ont été placés dans la position prévue par l'article 1er de la loi du 17 juillet 1940, modifiée et prorogée par la loi du 23 octobre 1940:

M. Dupouy, receveur de 3e classe à Condé-sur-Escaut (Nord).

M. Moutou, receveur de 4e classe à Montgeron (Seine-et-Oise).

Mlle Merlet, contrôleur adjoint à Fontainebleau (Seine-et-Marne).

Mme Marc, dame employée à Provins (Seine-et-Marne).

M. Tourret, facteur receveur à Fleuriel (Allier).

Les intéressés bénéficieront, en conséquence, des dispositions de l'article 2 de ladite loi.

Par arrêté en date du 11 janvier 1941 ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite:

M. Biau, chef de bureau central de chèques à Nancy.

MM. Durand et Melin, inspecteurs à Rabat.

M. Maure, receveur de 1re classe à Tanger.

Administration centrale des postes, télégraphes et téléphones.

Par arrêté en date du 11 janvier 1941, Mme Marchand, dame commis, a été admise à faire valoir ses droits à la retraite.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX COLONIES

Organismes consultatifs.

Le secrétaire d'Etat aux colonies,

Vu la loi du 12 juillet 1940 suspendant, pour la période du 11 juillet au 31 octobre 1940, les dispositions prévoyant l'avis d'un organisme consultatif;

Vu la loi du 23 octobre 1940 prorogeant jusqu'au 12 juillet 1941 la période d'application de la loi du 12 juillet 1940,

Arrête:

Article unique. — Est suspendue dans les colonies, protectorats et territoires sous mandat dépendant du secrétariat d'Etat aux colonies, jusqu'au 12 juillet 1941, l'application des dispositions prévoyant l'obligation de prendre l'avis de tous organismes consultatifs relevant de l'instruction publique.

Fait à Vichy, le 9 décembre 1940.

Al PLATON.

Musée de la France d'outre-mer.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux colonies en date du 12 janvier 1941, M. Devillers (Charles) a été nommé aide d'aquarium au musée de la France d'outre-mer à la solde de 38 fr. 70 par jour ouvrable, en remplacement de Mme Besnard, réputée démissionnaire, par application de la loi du 17 juillet 1940.

Il bénéficiera, en outre, de l'indemnité de résidence et de l'indemnité spéciale temporaire prévue pour les journaliers.

Services administratifs coloniaux des ports de commerce.

Pour l'emploi de commis spécial de 1re classe.

MM. Dauphine, Mure.

Pour l'emploi de commis spécial.

(Dans les conditions prévues par l'article 3 du décret du 20 décembre 1935.)

MM. Ciampi, n° 1; Tamisier, n° 2; Mme Laguerre, n° 3; MM. Dubourg, n° 4; Bouriaud, n° 5; Brocq, n° 6; M. Key, n° 7.

Pour l'emploi de commis de 2e classe.

Mme Caussade.

Pour l'emploi de commis de 3e classe.

Mme Deleuil, MM. Beduneau, Billon, Vacher, Chossat.

Pour l'emploi de commis de 4e classe.

M. Marchand (Constant).

Pour l'emploi de commis de 5e classe.

MM. Marchand (Constant), Moko.

Pour l'emploi de commis de 6e classe.

MM. Marchand (Constant), Moko.

Fait à Vichy, le 31 décembre 1940.

Al PLATON.

Agents de service titulaires.

Pour l'emploi de surveillant chef.

M. Leopoldi, huissier du ministre.

M. Watel, gardien de bureau, concierge.

Pour l'emploi d'huissier du ministre de 1re classe.

M. Mariel.

Pour l'emploi d'huissier du ministre de 2e classe.

M. Gillot.

Pour l'emploi de gardien de bureau de 1re classe.

MM. Scolca, Enée.

Pour l'emploi de gardien de bureau de 2e classe.

MM. Bockler, Turlais.

Pour l'emploi de gardien de bureau de 3e classe.

M. Bourdiaux.

Fait à Vichy, le 31 décembre 1940.

Al PLATON.

Personnel permanent non commissionné du service intérieur et du personnel ouvrier.

Pour l'emploi d'homme d'équipe de 1re classe.

MM. Emerie, Gouband.

Pour l'emploi d'homme d'équipe de 2e classe.

MM. Augagneur, Bedat.

Pour l'emploi d'homme d'équipe de 5e classe.

M. Sanguy.

Pour l'emploi de lingère économe de 4e classe.

Mme Nollez.

Fait à Vichy, le 31 décembre 1940.

Al PLATON.

SEQUESTRES

Par ordonnance du président du tribunal civil de Rochefort-sur-Mer, en date du 10 décembre 1940, enregistrée à Rochefort-sur-Mer (bureau des actes judiciaires), le 16 décembre 1940, folio 31, case 490, sur la réquisition du ministère public, a été désignée, pour remplir les fonctions d'administrateur liquidateur des biens, meubles et immeubles du groupement L'Accord parfait, dont le siège est à Rochefort-sur-Mer, 63, rue Lafayette, en remplacement de M. Reulet, receveur contrôleur de l'enregistrement, des domaines et du timbre à Rochefort-sur-Mer, précédemment commis comme administrateur séquestre par ordonnance enregistrée du 17 septembre 1940, l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, en la personne du directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre de la Charente-Inférieure, à la Rochelle. Déchargeant, en conséquence, M. Reulet de la fonction d'administrateur séquestre. Et disant, en outre, que, par les soins du procureur de la République de Rochefort-sur-Mer, ladite ordonnance sera publiée au *Journal officiel*, conformément aux dispositions de l'article 1er (§ 5) de l'arrêté du 23 novembre 1940, publié au *Journal officiel* du 30 novembre 1940.

Par ordonnance du président du tribunal civil de Rochefort-sur-Mer, en date du 10 décembre 1940, enregistré à Rochefort-sur-Mer (bureau des actes judiciaires), le 16 décembre 1940, folio 31, case 491, sur la réquisition du ministère public, a été désignée, pour remplir les fonctions d'administrateur liquidateur des biens, meubles et immeubles de la loge maçonnique La Démocratie, établie dans un immeuble sis à Rochefort-sur-Mer, rue Lafayette, n° 22, qui dépendait du groupement dit Grand-Orient de France, en remplacement de M. Reulet, receveur contrôleur de l'enregistrement, des domaines et du timbre à Rochefort-sur-Mer, précédemment désigné comme administrateur séquestre par ordonnance en date du 17 septembre 1940, enregistrée, l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, en la personne du directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre de la Charente-Inférieure, à la Rochelle. Déchargeant, en conséquence, M. Reulet de la fonction d'administrateur séquestre. Et disant, en outre, que par les soins du procureur de la République, à Rochefort-sur-Mer, ladite ordonnance sera publiée au *Journal officiel*, conformément aux dispositions de l'article 1er (§ 5) de l'arrêté du 23 novembre 1940, publié au *Journal officiel* du 30 novembre 1940.

Par jugement du tribunal civil de Rochefort-sur-Mer, rendu en chambre du conseil, à la date du 10 décembre 1940, enregistré à Rochefort-sur-Mer (bureau des actes judiciaires), le 16 décembre 1940, folio 31, case 492, sur la réquisition du ministère public, a été désignée, pour remplir les fonctions d'administrateur liquidateur des biens, meubles et immeubles du Syndicat des travailleurs des chemins de fer de Rochefort-sur-Mer, organisation dissoute en vertu d'une réquisition du préfet de la Charente-Inférieure, en date du 27 novembre 1939, et ce, en remplacement de M. Reulet, receveur contrôleur de l'enregistrement, des domaines et du timbre de Rochefort-sur-Mer qui en était administrateur séquestre, l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, en la personne du directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre de la Charente-Inférieure à la Rochelle. Déchargeant, en conséquence, M. Reulet de la fonction d'administrateur séquestre. Et disant, en outre, que par les soins du procureur de la République, à Rochefort-sur-Mer, ledit jugement sera publié au *Journal officiel*, conformément aux dispositions de l'article 1er (§ 5) de l'arrêté du 23 novembre 1940, publié au *Journal officiel* du 30 novembre 1940.

Par ordonnance en date du 5 décembre 1940, le président du tribunal civil de première instance de Villefranche-sur-Saône (Rhône), en conformité des lois des 13 août et 5 octobre 1940 et de l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, du 23 novembre 1940, pris en application de la loi du 5 octobre 1940, a dessaisi M. Duchamp de l'administration séquestre des biens meubles et immeubles appartenant au groupement dénommé La Fraternité progressive, ayant son siège à Villefranche, 9, rue François-Giraud, se rattachant à l'association dissoute du Grand-Orient de France, qui lui a été confiée par une précédente ordonnance du 12 septembre 1940; et a substitué l'administration de l'enregistrement des domaines et du timbre, représentée par son directeur pour le département du Rhône, audit M. Duchamp qui, conformément à l'article 15 de l'arrêté du 23 novembre 1940, devra lui remettre ses comptes, ainsi que les sommes et valeurs qu'il peut détenir.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

Sociétés françaises.

La société anonyme Groupement d'achat et de répartition de tous produits alimentaires pour le département des Pyrénées-Orientales, ayant son siège à Perpignan, est, à partir du 17 décembre 1940, abonnée au timbre pour 500 actions, nos 1 à 500, d'une valeur nominale de 100 fr., pour lesquelles elle a été dispensée de l'apposition matérielle de l'empreinte du timbre par une décision du directeur de l'enregistrement à Perpignan, en date du 31 décembre 1940.

La société L'Air Liquide, ayant son siège à Paris, est, à partir du 27 décembre 1940, abonnée au timbre pour 612.000 actions, nos 1224001 à 1836000, d'une valeur nominale de 1.0 fr., pour lesquelles elle a été dispensée de l'apposition matérielle de l'empreinte du timbre par une décision du directeur de l'enregistrement à Paris (sociétés), en date du 2 janvier 1941.

La société Au Pêcheur écossais, ayant son siège à Paris, est, à partir du 21 décembre 1940, abonnée au timbre pour 3.000 actions, nos 6001 à 9000, d'une valeur nominale de 100 fr., pour lesquelles elle a été dispensée de l'apposition matérielle de l'empreinte du timbre par une décision du directeur de l'enregistrement à Paris (sociétés), en date du 2 janvier 1941.

La Société minière française du mercure, ayant son siège à Paris, est, à partir du 28 décembre 1940, abonnée au timbre pour 1.020 actions, nos 1 à 1020, d'une valeur nominale de 500 fr., pour lesquelles elle a été dispensée de l'apposition matérielle de l'empreinte du timbre par une décision du directeur de l'enregistrement à Paris (sociétés), en date du 2 janvier 1941.

La société Camionnage de la Chapelle J. Périé, ayant son siège à Paris, est, à partir du 26 décembre 1940, abonnée au timbre pour 770 actions, nos 1 à 770, d'une valeur nominale de 100 fr., pour lesquelles elle a été dispensée de l'apposition matérielle de l'empreinte du timbre par une décision du directeur de l'enregistrement à Paris (sociétés), en date du 2 janvier 1941.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

MINISTÈRE DES FINANCES

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENREGISTREMENT, DES DOMAINES ET DU TIMBRE

RELEVE OFFICIEL (à la date du 1er janvier 1941) **des valeurs étrangères pour lesquelles un représentant responsable des droits de timbre, des droits de transmission et de la taxe sur le revenu a été agréé ou un cautionnement versé et de celles qui acquittent ces taxes annuelles** (décrets des 17 juillet 1857, art. 11, et 22 juin 1898, art. 8).

§ Ier. — *Société à ajouter à la liste publiée en annexe au* Journal officiel *du 15 janvier 1940.*

NUMERO d'ordre. 1	DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS villes et entreprises étrangères. 2	TITRES ÉMIS Nombre. 3	TITRES ÉMIS Dénomination. — Numéros. 4	VALEUR nominale. 5	DATE à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir. 6	OBSERVATIONS 7
77	Monaco (société anonyme des bains de mer et du cercle des étrangers de) (1).	95	Cinquièmes d'actions nos 613.201 à 613.295.....	100 fr.	(2) »	
		541	Actions nos 87.596 à 88.136....	500 fr.	(2) »	Ces titres peuvent être divisés en coupures de 100 fr., portant les nos 613.296 à 616.000.

(1) Les taxes sont payées à Villefranche (Alpes-Maritimes).

(2) Le représentant responsable a été agréé le 11 juin 1940. Un avis inséré au *Journal officiel* fera connaître le point de départ de l'exigibilité des taxes.

§ II. — *Sociétés à supprimer de la liste publiée en annexe au* Journal officiel *du 15 janvier 1940.*

NUMERO d'ordre. 1	DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS villes et entreprises étrangères. 2	TITRES ÉMIS Nombre. 3	TITRES ÉMIS Dénomination. — Numéros. 4	VALEUR nominale. 5	DATE à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir. 6	OBSERVATIONS 7
5	Azote et de Forces hydro-électriques (Société norvégienne de l').	31.663	Actions ordinaires: Nos 1 à 31.663.....	180 kr. (ou 250 fr.)	18 octobre 1913.	
		108.000	Nos 31.664 à 139.663.....	Idem.	20 décembre 1909.	
		38.889	Nos 139.664 à 178.552.....	Idem.	20 décembre 1911.	
		33.333	Nos 178.553 à 211.885.....	Idem.	20 décembre 1911.	
		83.333	Nos 211.886 à 295.218.....	Idem.	7 novembre 1913.	
		114.364	Nos 440.080 à 554.443.....	180 kr.	7 avril 1930.	
		25.092	Actions de préférence: Nos 1 à 25.092.....	Idem.	18 octobre 1913.	
14	Barcelona Traction. Light and Power Company limited.	75.000	Obligations 5 p. 100, première hypothèque: Nos A 1 à A 75.000..	20 liv. st.	11 décembre 1911.	L'intérêt des 180.000 obligations abonnées a été fixé au taux unique de 5 1/2 p. 100 (A. G. du 25 juin 1924).
		75.000	Nos A 200.001 à A 275.000..	20 liv. st.	6 février 1913.	
		25.000	Nos A 275.001 à A 300.000..	20 liv. st.	11 avril 1913.	
		5.000	Obligations 6 p. 100, première hypothèque: Nos 305.001 à 310.000..... remboursables en 50 années.	20 liv. st.	4 décembre 1922.	
29	Chemins de fer de Lérida à Reus et Tarragone (Compagnie des).	47.200	Actions estampillées: Nos 1 à 47.200.....	500 fr.	10 décembre 1886.	La compagnie a été rachetée le 12 février 1886 par la compagnie du Nord de l'Espagne.
		2.800	Actions estampillées: Nos 47.201 à 50.000.....	500 fr.	21 décembre 1887.	
36	Chemins de fer des Asturies, Galice et Léon (Ancienne compagnie des).	181.242	Obligations 3 p. 100, première hypothèque: Nos 1 à 181.242.....	500 fr.	20 novembre 1880.	La compagnie a été absorbée par la compagnie du Nord de l'Espagne.
		68.058	Nos 181.489 à 249.546.....	500 fr.	22 novembre 1882.	
		60.000	Obligations 3 p. 100, troisième hypothèque: Nos 1 à 60.000.....	500 fr.	14 mars 1886.	
38	Chemins de fer du Nord de l'Espagne (Compagnie des).	200.000	Actions: Nos 1 à 200.000.....	475 pesetas.	1er janvier 1860.	
		100.000	Nos 200.001 à 300.000.....	475 pesetas.	15 mai 1878.	
		50.000	Nos 300.001 à 350.000.....	475 pesetas.	12 septembre 1882.	
		40.000	Nos 350.001 à 390.000.....	475 pesetas.	4 août 1893.	
		100.000	Nos 390.001 à 490.000.....	475 pesetas.	13 août 1892.	

NUMERO d'ordre.	DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS villes et entreprises étrangères.	TITRES ÉMIS Nombre.	TITRES ÉMIS Dénomination — Numéros.	VALEUR nominale.	DATE à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir.	OBSERVATIONS
1	2	3	4	5	6	7
38	Chemins de fer du Nord de l'Espagne (Compagnie des) (*suite*).		Obligations, deuxième série, deuxième hypothèque :			
		218.168	218.168	500 fr.	12 octobre 1872.	
		30.000	30.000	500 fr.	19 décembre 1876.	
		20.000	20.000	500 fr.	4 juillet 1877.	
		50.000	Obligations, troisième hypothèque.	500 fr.	12 novembre 1883.	
		235.000	Obligations 3 p. 100 1880, Saragosse-Barcelone et Saragosse-Pampelune-Alsasua.	500 fr.	25 novembre 1880.	
		20.600	Obligations dites de Ségovie à Medina-del-Campo 3 p. 100, première hypothèque.	500 fr.	19 juillet 1886.	
46	Companhia colonial de Busi.	150.000	Actions nos 1 à 150.000.....	4.500 reis or ou 25 fr.	10 novembre 1910.	
51	Crédit foncier franco-canadien.	50.000	Actions, nos 1 à 50.000.....	500 fr.	1er juillet 1881.	
		30.000	Actions nos 50.001 à 80.000...	500 fr.	8 décembre 1909.	
		20.000	Actions nos 80.001 à 100.000...	500 fr.	10 octobre 1912	
		30.000	Obligations 3 p. 100.....	500 fr.	14 mai 1890.	
			Obligations 3,40 p. 100 :			
		54.636	Nos 1 à 54.636.....	500 fr.	30 septembre 1896.	
		5.364	Nos 54.637 à 60.000.....	500 fr.	13 mai 1903.	
		10.000	Nos 60.001 à 70.000.....	500 fr.	10 décembre 1903.	
		10.000	Nos 70.001 à 80.000.....	500 fr.	19 août 1905.	
		10.000	Nos 80.001 à 90.000.....	500 fr.	24 novembre 1905.	
		10.000	Nos 90.001 à 100.000.....	500 fr.	7 juin 1906.	
		10.000	Nos 100.001 à 110.000.....	500 fr.	5 décembre 1906.	
		10.000	Nos 110.001 à 120.000.....	500 fr.	29 avril 1907.	
		15.000	Nos 120.001 à 135.000.....	500 fr.	10 août 1907.	
			Obligations 3,40 p. 100 différé :			
		30.000	Nos 1 à 30.000.....	500 fr.	10 janvier 1908.	
		20.000	Nos 30.001 à 50.000.....	500 fr.	17 juin 1909.	
58	Etablissements Cotelle et Foucher.	1.700	Actions, nos 1 à 1.700.....	500 fr.	16 avril 1937.	
59	Etablissements Ludwig Spless et Syn.	56.700	Actions, nos 1 à 56.700.....	100 zlotys.	1er août 1928.	
		33.300	Actions, nos 56.701 à 90.000...	100 zlotys.	22 février 1929.	
65	Galicia	360.000	Actions, nos 1 à 360.000.....	100 zlotys.	12 novembre 1935.	
68	Huanchaca de Bolivia.....	1.600.000	Actions, nos 1 à 1.600.000....	1 liv. st.	1er avril 1892.	Ces actions ont remplacé, à raison de 5 nouvelles pour 1 ancienne, 320.000 actions, nos 1 à 320.000 de 5 £ (A. G., 30 avril 1928).
71	Land Bank of Egypt (The)...	70.000	Obligations 4 1/2 p. 100, nos 1 à 70.000.	1.000 fr.	15 novembre 1930.	
72	Lièges de la Mamora.....	22.500	Actions B, nos 1 à 22.500.....	100 fr.	23 février 1922.	
		35.250	Actions B, nos 22.501 à 57.750.	100 fr.	25 janvier 1929.	
		13.110	Actions B, nos 57.751 à 70.860.	100 fr.	25 janvier 1929.	
		9.400	Parts de fondateur, nos 1 à 9.400.	Sans valeur nominale.	23 février 1922.	
		15.600	Parts de fondateur, nos 9.401 à 25.000.	Sans valeur nominale.	»	
84	Produits chimiques du Marly (Société anonyme des).	37.000	Bons décennaux 4,25 p. 100, nos 1 à 37.000.	1.000 fr.	12 mai 1931.	
97	Swenska Tandisticks (Aktiebolaget).	80.000	Actions série B, nos 2.170.001 à 2.250.000.	100 kr.	8 février 1928.	
103	Union des tramways.....	125.000	Actions de capital, nos 1 à 125.000.	»	20 février 1905.	
		17.629	Actions de capital, nos 125.001 à 142.629.	»	3 avril 1913.	
106	Usines de fabrication de tubes et des forges de Sosnovice (Société anonyme des).	60.000	Actions, nos 1 à 60.000.....	100 zlotys.	5 septembre 1912.	
		15.000	Actions, nos 60.001 à 75.000.	100 zlotys.	6 octobre 1913.	
		37.500	Actions, nos 75.001 à 112.500	100 zlotys.	12 février 1920.	
		37.500	Actions nos 112.501 à 150.000.	100 zlotys.	27 mai 1924.	
		75.000	Actions, nos 150.001 à 225.000.	100 zlotys.	20 juillet 1927.	
		75.000	Actions, nos 225.001 à 300.000.	100 zlotys.	16 février 1928.	
		100.000	Actions, nos 300.001 à 400.000.	100 zlotys.	15 mai 1929.	
110	Ville de Varsovie.....	196.875	Obligations 4 1/2 p. 100.....	284 francs français ou 99 zlotys or, 186 ou 57 francs suisses 666.	1er avril 1931.	

Vichy. — Imprimerie spéciale. — *Le Directeur des Journaux officiels:* R. Bayon-Targe.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS ET DANS SES SUCCURSALES

Comptes chèques postaux 1.014.00, *Paris.* — 261.71, *Limoges.*

L'administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

" L'ALLOBROGE "

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 9.125.000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL:

LA FOLATIÈRE, CHAMBERY (SAVOIE)

R. C.: Chambéry, n° 83.

REMBOURSEMENT D'OBLIGATIONS

Quatrième tirage du 2 janvier 1941 de soixante-treize obligations 5 0/0 net d'impôts.

Emission du 1er mars 1933, savoir:

1	15	26	34	48	59	67	72
79	86	98	106	117	126	137	146
154	163	177	188	197	210	216	225
236	243	259	267	279	288	292	300
306	314	321	330	339	344	355	366
373	387	396	405	413	428	436	441
450	459	469	473	482	490	502	516
529	537	544	555	570	586	595	601
613	624	639	648	656	665	690	705
731							

Les obligations sorties au tirage du 2 janvier 1941 devront être présentées au remboursement, coupon n° 17 attaché, à partir du 1er mars 1941, soit au siège social, la Folatière, Chambéry, soit au Crédit lyonnais, soit à la Banque de Savoie et dans toutes leurs agences.

Elles cesseront d'être productives d'intérêts à partir du 1er mars 1941.

Obligations sorties au tirage du 3 janvier 1939 et non remboursées.

8	20	50	182	191	203	331	452
531	572	629	724.				

Au tirage du 3 janvier 1940.

5	21	39	43	62	71	97	110
122	140	145	153	164	185	193	202
287	325	349	399	406	464	474	495
500	507	511	522	536	545	552	566
574	582	590	685	697	719	725	

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

ADJUDICATIONS

Postes, télégraphes, téléphones.

DIRECTION RÉGIONALE DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES DE LIMOGES

AVIS D'ADJUDICATION

Le 20 février 1941, à dix heures, il sera procédé à la direction régionale des postes, télégraphes et téléphones à Limoges, rue Edouard-Vaillant, à l'adjudication publique sur offres de prix et sur soumissions fermées, d'un **lot de terrassement** à l'Isle-Jourdain (Vienne), comportant l'ouverture de 1.170 mètres de tranchées avec pose de câbles armés en terre, comblement et réfection définitive.

Montant approximatif: 50.000 fr.

Les entrepreneurs de nationalité française sont seuls admis à soumissionner.

Les demandes d'admission à soumissionner, établies sur papier libre, devront parvenir à la direction régionale (service de l'ingénieur en chef), rue Edouard-Vaillant, à Limoges, avant le 3 février 1941.

Elles seront accompagnées des pièces prévues au cahier des charges générales du 25 septembre 1935 (art. 1er et 2).

Faute de production des documents prévus aux articles susvisés les demandes ne seront pas admises.

Le cahier des charges générales peut être consulté dans toutes les directions régionales des postes, télégraphes et téléphones où il peut être acquis au prix de 4 fr. 75.

Tous renseignements complémentaires utiles pourront être demandés à la direction régionale des postes, télégraphes et téléphones (service de l'ingénieur en chef), rue Edouard-Vaillant, à Limoges, tous les jours, sauf le dimanche, de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à dix-huit heures.

Limoges, le 10 janvier 1941.

Le directeur régional,
BAYLE.

AVIS DIVERS

Certains actionnaires de la SOCIÉTÉ LORRAINE DES ACIÉRIES DE ROMBAS n'ayant pu être touchés à leur adresse connue de la société, ceux-ci sont priés de se mettre en rapport avec la SOCIÉTÉ LORRAINE DES ACIÉRIES DE ROMBAS, château de Jarez, à Saint-Chamond (Loire), pour le versement de la soulte de dividende fixée par l'assemblée générale du 15 février 1940, qu'ils n'auraient pu encore toucher.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations : 8 fr. la ligne.
(Décret du 2 décembre 1937, art. 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES
(Décret du 16 août 1901.)

4 décembre 1940. RÉVEIL SPORTIF GOUBETOIS. But: pratique du football association, basket-ball, athlétisme. Siège: café Astier, à Pizançon, commune de Chatuzange-le-Goubet (Drôme).

12 décembre 1940. CLUB SPORTIF FONTOIS. But: développer les forces physiques et morales des jeunes gens, contribuer à l'œuvre de rénovation nationale et créer entre ses membres des liens de solidarité. Siège social: a Pont-de-Poitte (Jura), café de la Gare.

13 décembre 1940. CLUB OLYMPIQUE BIGOURDAN. But: pratique du rugby à quinze, de l'athlétisme et préparation militaire de la jeunesse. Siège: café du Helder, place de Verdun, à Tarbes.

14 décembre 1940. L'UNION SPORTIVE ET GYMNIQUE DE LOUDES. But: promouvoir le sport et l'éducation physique naturelle et morale de ses membres. Siège social: Loudes (Haute-Loire), en l'étude de Me Guitard.

17 décembre 1940. SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE, DE SYLVICULTURE ET DES JARDINS OUVRIERS DE L'EST CENTRAL. But: développer l'instruction technique et pratique en horticulture et en sylviculture, créer des jardins ouvriers, en favoriser le rendement et l'extension. Siège social: Chambéry, Maison des agriculteurs.

19 décembre 1940. PASSY-SPORTS. But: sports, football, basket-ball, athlétisme, natation, sports d'hiver, etc. Siège: brasserie Centrale, Passy (Haute-Savoie).

20 décembre 1940. Groupe folklorique officiel LA SAVOIE. But: rénovation du folklore savoyard, costumes, danses et chants. Siège social: villa La Maltournée, à Pont-d'Hyère Chambéry.

20 décembre 1940. ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE PASCAL-PAOLI. But: éducation physique et sport dans l'établissement. Siège social: collège de Corte (Corse).

Déclaration du 22 décembre 1940. Association UNION ATHLÉTIQUE TARBAISE. But: pratique des sports athlétiques. Siège social: mairie de Tarbes.

Vichy. — Imp. spéciale des *Journaux officiels.*